

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 NF ; ÉTRANGER : 40 NF
(Compte chèque postal : 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 NF

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

1^{re} Législature

2^e SESSION ORDINAIRE DE 1961-1962

COMPTE RENDU INTÉGRAL — 39^e SEANCE

1^{re} Séance du Mercredi 20 Juin 1962.

SOMMAIRE

1. — Remplacement d'un membre de commission (p. 1823).
2. — Rappel au règlement (p. 1823).
MM. Méhaignerie, le président.
3. — Plan de développement économique et social. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 1824).
Discussion générale (suite) : MM. Rombeaut, Orvoën, Crucis, Chopin, Deschizeaux, Dumas, secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement ; Vitei, Hassan Gouled, Grenier.
Suspension et reprise de la séance.
MM. Juskiewski, Paquet, Mondon, le secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement, Neuwirth, Garraud.
Renvoi de la suite du débat.
4. — Ordre du jour (p. 1844).

PRESIDENCE DE M. JEAN CHAMANT,
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

* (21.)

— 1 —

REPLACEMENT D'UN MEMBRE DE COMMISSION

M. le président. Le groupe des indépendants et paysans d'action sociale a désigné M. Jacques Féron pour remplacer M. Marcellin dans la commission des finances, de l'économie générale et du plan.

Cette candidature a été affichée le 19 juin 1962 et publiée à la suite du compte rendu de la séance du même jour et au Journal officiel du 20 juin 1962.

Elle sera considérée comme ratifiée et la nomination prendra effet à l'expiration du délai d'une heure suivant le présent avis, sauf opposition signée par trente députés au moins et formée avant l'expiration de ce délai.

— 2 —

RAPPEL AU RÈGLEMENT

M. Alexis Méhaignerie. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Méhaignerie, pour un rappel au règlement.

M. Alexis Méhaignerie. Je voudrais demander au Gouvernement ce qu'il compte faire pour mettre fin à une situation sociale qui engendre des grèves répétées, préjudiciables à l'économie générale du pays et même aux intérêts de tous les travailleurs.

Le Gouvernement donne l'impression de ne pas porter au problème en cause toute l'attention qu'il mérite.

Sans vouloir prendre ici position sur la légalité des revendications présentes, je déclare que la situation actuelle appelle de la part du Gouvernement des décisions rapides et positives.

M. le président. Mon cher collègue, votre observation, si légitime et si fondée qu'elle soit dans son principe, n'a rien de commun avec un rappel au règlement, permettez-moi de vous le dire.

Au surplus, le Gouvernement est ici représenté et M. le secrétaire d'Etat aura entendu votre propos.

— 3 —

PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant approbation du plan de développement économique et social (n^{os} 1573, 1728, 1712, 1707, 1714).

Hier soir, l'Assemblée a continué d'entendre les orateurs inscrits dans la discussion générale.

Dans la suite de cette discussion, la parole est à M. Rombeaut. *(Applaudissements au centre gauche.)*

M. Nestor Rombeaut. Mes chers collègues, les objectifs du plan répondent à quatre grands défis lancés à l'économie française, a dit M. le ministre des finances en présentant ce projet à l'Assemblée: donner à l'économie une impulsion telle que des emplois soient créés pour les jeunes et pour tous les Français qui reviennent en métropole; maintenir et étendre la participation de la France à toutes les formes de compétition internationale; améliorer de façon constante et durable les conditions de vie de tous les Français, à quelque catégorie et à quelque région qu'ils appartiennent; continuer d'aider les pays en voie de développement.

Incontestablement, nos principales préoccupations se retrouvent dans ces objectifs, et personne ne sera surpris qu'elles aient été souvent exprimées dans ce débat qu'on a voulu ample afin que l'opinion des parlementaires se fasse entendre et qu'il en soit largement tenu compte dans l'élaboration du V^e plan.

A maintes reprises nous avons, les uns et les autres, manifesté notre inquiétude quant à la garantie du plein emploi immédiat et à terme.

Depuis quatre années, certes, des régions qui étaient en difficulté ont recouvré la santé économique ou ont vu leur situation se redresser sérieusement. J'ai moi-même, à plusieurs reprises, à l'occasion de débats sociaux ou économiques, évoqué la situation de l'Ouest, spécialement du département de la Loire-Atlantique, fortement touché par la crise de la construction navale et dans lequel le nombre des enfants en âge d'entrer en apprentissage est particulièrement important. Notre collègue M. Orion, parlant au nom des élus du département, a rappelé cette situation au début de ce débat.

Je ne citerai qu'un exemple, que je ne saurais passer sous silence. Au concours d'entrée à l'usine Sud-Aviation de Saint-Nazaire, 740 candidats se sont présentés pour 40 places. Bien sûr, ceux qui ne seront pas admis iront tenter leur chance dans d'autres usines et au lycée technique, et il est probable que 350 d'entre eux — mais seulement 350 — réussiront à se faire admettre.

Une récente enquête effectuée par la commission de l'emploi de l'A. S. S. E. D. I. C. de la Basse-Loire, qui a estimé — nous ne saurions trop l'en féliciter — que son rôle consistait non seulement à remédier au chômage, mais à prévoir l'évolution de la main-d'œuvre, a conclu à la nécessité de créer, pour octobre 1962, 1.900 places pour les garçons et 700 pour les filles dans les établissements d'enseignement technique du département, ces chiffres découlant d'un calcul qui repose sur les éléments suivants: le minimum de sorties conjecturées, le maximum de places offertes.

Ainsi donc, parmi les enfants de 14 ans de ce département de la Loire-Atlantique, pourtant riche de vie, 2.600 garçons et filles ne peuvent présentement être admis dans l'enseignement technique et reçoivent ainsi la première blessure de la vie.

C'est en considérant cette blessure qu'ils jugeront le plan que nous discutons et qui devrait être fait pour eux. Ce qu'ils espèrent est simple, pourtant: devenir des professionnels capables de dominer les machines et de façonner la matière qui leur sera confiée.

C'est en donnant à chacun la possibilité d'acquérir une bonne formation professionnelle que l'Etat évitera des rancœurs, des gaspillages d'énergie, et qu'il méritera l'adhésion des citoyens au plan.

Sans doute faut-il faire un grand effort pour doter le pays d'ingénieurs, de techniciens, de cadres compétents; personne ne le conteste. Mais la formation de bons compagnons doit aller de pair, car sans eux l'essor de l'industrie serait vite compromis.

En même temps que nous devons nous attacher à faire passer dans les faits l'optimisme volontiers affiché dans les sphères officielles en matière d'emploi, il convient que nous nous attachions à réaliser la grande politique salariale dont la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a débattu et que mon ami M. Fréville a présentée dans son rapport.

C'est la vie quotidienne de 45 millions de Français qui est en jeu et engagée dans ce plan, a déclaré M. le Premier ministre, qui a ajouté qu'à travers ses trois premiers plans la France s'est relevée de ses ruines et a pu se glisser au-delà de la stagnation des années d'avant guerre.

J'ai vécu à la tête d'organisations ouvrières, ces années au cours desquelles nous sommes sortis des ruines, et j'ai pu mesurer le prix des sacrifices qui furent imposés à cet effet aux masses laborieuses.

L'époque des sacrifices n'est malheureusement pas terminée. Si nous savons que, dans une année, les salaires ont augmenté de 8 p. 100, nous savons aussi que cette amélioration est inversement proportionnelle à la situation hiérarchique des salariés et que les plus humbles demeurent les plus sacrifiés.

J'ai cru trouver deux espoirs dans le discours de M. le Premier ministre: d'une part, la fixation d'un indice national de prix, ce qui suppose un S. M. I. G. national et la suppression des abatements de zone; d'autre part, l'inventaire des catégories sociales les plus défavorisées vers lesquelles les efforts doivent porter en priorité et au profit desquelles doit s'effectuer la redistribution des gains dus à la productivité et aux progrès de la technique.

La discussion et le vote d'un certain nombre de textes et de rapports élaborés par notre commission des affaires culturelles, familiales et sociales, qui a consacré beaucoup de temps à ces problèmes, permettraient de dégager rapidement des solutions.

Ses auteurs ont voulu donner au plan une orientation sociale et régionale. Nous devons les en féliciter, en nous efforçant de définir les conditions de nature à concrétiser cette orientation.

Comment donner toute sa valeur à l'ouverture sociale sans tenir compte des grandes revendications ouvrières, sans essayer de donner un commencement de réalisation aux grandes options que nous dégageons?

Comment nous, parlementaires, pourrions-nous populariser le plan dans nos départements, en présenter les conclusions et la dynamique, sans répondre au préalable aux besoins de ces milliers de jeunes qui ne peuvent entrer dans les établissements d'apprentissage, faute de place, notamment de ces 2.600 garçons et filles de Loire-Atlantique dont quelques-uns seulement pourront être admis dans un centre de scolarité prolongée parce que de tels établissements sont encore trop rares en raison des sacrifices excessifs que doivent consentir les municipalités désireuses d'en créer?

Devrons-nous répondre à ces jeunes que dans quatre ans le nombre des ingénieurs, des cadres et des techniciens aura considérablement augmenté? Une telle réponse les ulcérerait car elle ne les concerne pas; ils veulent être de bons ouvriers, et ils savent bien que l'école supérieure ne s'ouvrira jamais pour eux.

Comment expliquerons-nous que le plan est indispensable à un Etat moderne — et il l'est — si nous n'avons aucune réponse à apporter à quelques grandes revendications ouvrières: l'abaissement de l'âge de la retraite à soixante ans, la diminution de

la durée hebdomadaire du travail, l'octroi d'une quatrième semaine de congés payés aux salariés ?

Je ne prétends pas qu'au mois de juin 1962 le Gouvernement doive donner complète satisfaction à ces trois revendications essentielles. Mais il eût été souhaitable que des étapes fussent fixées, en accord avec les syndicats, et qu'on nous affirmât que l'une ou l'autre de ces demandes sera satisfaite ou recevra un commencement de solution dans les quatre années à venir.

Enfin, il faut créer un climat de confiance par le respect des contrats signés, des engagements pris, des textes qui tiennent lieu de contrat. Le contrat ne peut contraindre les ouvriers, il doit être respecté. Le respect du contrat évite bien des conflits.

Je vous prie, monsieur le secrétaire d'Etat, d'excuser la remarque qui va suivre et le fait actuel que je vais rapporter.

Le 28 décembre 1961, les ouvriers du parc des ponts et chaussées ont perçu un rappel découlant de la circulaire n° 139 de 1953, qui prévoyait que leurs salaires varieraient en même temps que ceux des personnels des travaux publics de la région parisienne. Cette augmentation était acquise depuis le 1^{er} janvier. Il a fallu une année pour que M. le ministre des finances autorise son collègue des travaux publics à relever les salaires.

Depuis le 1^{er} novembre 1961, en application de la même circulaire, un relèvement des salaires de 7 p. 100 est prévu. La même opposition du ministère des finances se manifeste.

Depuis deux mois, après des conversations, auxquelles j'ai participé, avec les représentants des finances, après des promesses solennelles de la rue de Rivoli, les ouvriers du parc des ponts et chaussées sont contraints de faire la grève parce que le feu vert n'est toujours pas donné au ministre des travaux publics pour augmenter son personnel.

Le geste d'apaisement qui s'impose est simple : que le ministre des finances donne bien vite l'autorisation qu'il sera de toute façon obligé d'accorder puisqu'il s'agit d'appliquer un texte. Il vient même d'être condamné par les tribunaux parce qu'il ne le respecte pas.

En résumé, si personne ne conteste la nécessité d'un plan qui suppose des choix, sans doute difficiles parfois, j'aurais souhaité des engagements précis pour les plus défavorisés, des options sociales claires et la fixation d'étapes pour les réaliser, en un mot un ensemble de dispositions qui manifestent une ouverture sociale profitable aux travailleurs.

Cette étape n'est pas encore franchie, pas plus que n'a été franchie celle qui aurait consisté à les associer à l'élaboration du plan en leur confiant des responsabilités dont M. Marc Jacquet, dans son rapport au nom de la commission des finances, a déploré l'absence.

La réussite du plan est subordonnée à la confiance de la population, dont les aspirations doivent être traduites dans les objectifs du plan.

Le Gouvernement devra préciser ses intentions, s'agissant d'une telle affaire nationale, si l'on veut que le peuple s'estime concerné par le plan, ce que je souhaite de tout cœur.

Je voudrais, avec la plupart d'entre vous sans doute, mes chers collègues, pouvoir me consacrer à cette tâche. Mais il faudrait vraiment que nous soyons en mesure d'affirmer : le plan, c'est l'affaire de tous les Français ! (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Orvoën.

M. Louis Orvoën. Mesdames, messieurs, je voudrais vous entretenir brièvement de problèmes d'ordre général et de l'organisation des marchés en agriculture.

Plusieurs collègues ont, dans ce débat, insisté sur la nécessité d'une loi de programme pour la Bretagne. Le C. E. L. I. B. a élaboré une proposition qui a l'accord de la plupart des parlementaires bretons et dont l'un des articles est ainsi rédigé :

« Afin de permettre à l'agriculture bretonne d'obtenir un revenu global suffisant, il lui sera réservé un certain pourcentage de la production nationale prévue par les objectifs du IV^e plan. »

Cet article, monsieur le ministre, est important et j'aimerais savoir ce qu'en pense le Gouvernement.

Un grave malaise vient, en effet, de surgir en Bretagne. Plus de 250 tonnes d'artichauts ont été répandues hier, faute de pouvoir les écouler, dans les rues de Saint-Pol-de-Léon. L'agitation grandit dans l'ensemble du département du Finistère.

Les cultivateurs bretons estiment que certaines productions utilisant beaucoup de main-d'œuvre doivent être conservées

dans cette région bretonne. Or, nous voyons de plus en plus les élevages industriels de pores et de volailles proliférer dans les départements à vocation céréalière situés à proximité des grands centres de consommation. Cet état de choses met en danger les moyens d'existence de milliers d'exploitations familiales dont la structure ne peut être réformée en quelques mois. Il est urgent, monsieur le ministre, de porter remède à cette situation. Sinon, les petits cultivateurs, éloignés des centres de consommation sont menacés de ruine.

Pendant que les cultivateurs de Saint-Pol-de-Léon amoncellent des tonnes d'artichauts dans les rues de la ville, les marins pêcheurs de Concarneau sont presque contraints de jeter la sardine à la mer et ils doivent, pour éviter une catastrophe, limiter sévèrement la pêche de ce poisson.

Dans les deux cas, les producteurs, qu'ils soient marins ou paysans, sont victimes de leur éloignement des grands centres urbains. Ils sont pénalisés par des transports trop onéreux. Ils n'ont pas les moyens de télécommunication indispensables pour une commercialisation moderne. Les mareyeurs de Concarneau qui veulent téléphoner en ce moment dans le centre de la France doivent attendre parfois plusieurs heures pour obtenir une communication téléphonique.

Les industries chargées de transformer les légumes et le poisson ne bénéficient pas suffisamment de la sollicitude des pouvoirs publics dans le domaine des investissements. C'est ainsi qu'il serait souhaitable, dans les années d'abondance comme celle-ci, d'accorder aux industriels de la conserve, notamment à ceux qui fabriquent des conserves de poisson, des crédits de stockage à taux réduit. Ces crédits permettraient de travailler une plus grande quantité de poisson, lorsque la pêche est abondante, et éviteraient l'effondrement des cours.

L'Assemblée nationale a voté dernièrement plusieurs textes intéressants l'agriculture. Un certain nombre d'entre eux ont été retirés par le Gouvernement lorsque la discussion s'est engagée devant le Sénat.

On nous annonce depuis quelques semaines une grande loi agricole complémentaire qui reprendrait, entre autres, la plupart de ces projets. Tout le monde en discute, mais le Parlement n'en est pas encore saisi. Si vous voulez, monsieur le ministre, que ce projet soit voté il serait grand temps de le déposer, de façon que la commission compétente puisse en délibérer valablement et le Parlement l'adopter après, un large débat.

Les producteurs agricoles rendent les pouvoirs publics responsables de leurs difficultés actuelles. Un projet de loi visant les règles de commercialisation en agriculture a, en effet, été adopté par l'Assemblée nationale. Je me permets de vous le demander, monsieur le ministre, quand cette législation sera-t-elle adoptée ? Quand deviendra-t-elle effective ?

Et je poserais la même question en ce qui concerne le droit de préemption des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, la réglementation du droit de reprise, la réglementation des cumuls abusifs en agriculture.

Une fois de plus, monsieur le ministre, la Bretagne vit dans l'angoisse. La situation est grave dans tous les milieux sociaux. Vous pouvez encore apaiser la colère qui monte, les parlementaires bretons vous en offrent une occasion en proposant une loi de programme pour la Bretagne.

Saisissez, je vous en conjure, cette occasion qui vous est offerte. Sinon, je crains fort que vous ne soyez obligé d'accorder demain beaucoup plus que ce qui vous est demandé aujourd'hui. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Crucis. (Applaudissements à droite.)

M. Michel Crucis. Monsieur le ministre, mes chers collègues, beaucoup d'excellentes choses ont déjà été dites sur le IV^e plan de développement économique et social. Cette constatation me vaudra de limiter ma brève intervention à trois questions essentielles se rattachant aux chapitres du plan relatifs au développement régional.

Ma première remarque portera sur la conception de la politique régionale dans le cadre du IV^e plan. J'aborde ensuite le problème des transports sous l'angle de l'économie régionale de l'Ouest de la France, d'abord en revenant sur la réforme des tarifs ferroviaires, ensuite en soulignant les lacunes dont souffrent les liaisons routières de l'Ouest avec le Nord et l'Est de la France ainsi qu'avec le Marché commun.

Tout d'abord, le IV^e plan et la politique régionale.

Il convient, ainsi que plusieurs de nos collègues l'ont souligné, de se féliciter que la planification française fasse une large place au problème du développement régional. C'est là un progrès incontestable qui ne peut que satisfaire les représentants au Parlement des nombreuses populations de l'Ouest français. Toutefois, il est permis de se demander si ce progrès ne se limite pas à une déclaration de principe.

Il est question, dans le IV^e plan, d'une « politique d'entraînement » pour les régions sous-développées et d'une « politique d'accompagnement » pour les régions en expansion. Comment savoir si l'on respecte ces excellentes intentions, alors qu'on ne chiffre pas, pour chaque région forte et pour chaque région faible, au moins les investissements relevant de l'Etat ? Si l'on prévoit, en effet, avec une précision satisfaisante les investissements sur le plan vertical, à réaliser pour chaque grand secteur de l'activité économique nationale, on ignore leur localisation et le montant global des investissements intéressant chaque région. Autrement dit, on a donné les grandes lignes des investissements à réaliser sur le plan vertical, mais on s'est tu sur les investissements à réaliser sur le plan horizontal.

Il est même inquiétant, pour des parlementaires de province, de constater que les seules localisations d'investissements prévues au plan intéressent presque toujours la région parisienne. C'est ainsi que l'objectif pour la construction des logements dans la région parisienne est de 100.000, pour un objectif national de 350.000 logements. De même le programme d'investissements de la région autonome des transports parisiens est huit fois supérieur à celui des investissements relatifs aux transports urbains de toutes les grandes villes de province.

On voit par là ce que coûte à la collectivité nationale ce gigantisme urbain qu'on continue à alimenter par la politique d'accompagnement. Mais que restera-t-il — et c'est la question que nous nous posons — pour donner forme à la politique d'entraînement des régions faibles ? Certes, il est bien prévu des « tranches opératoires » qui constitueront « la projection régionale du plan national avec la même signification et la même valeur ». Mais elles ne pourront être réalisées qu'autant qu'elles auront été chiffrées et inscrites dans les projets de budget annuel. C'est à ce moment-là évidemment, mais seulement à ce moment-là, qu'interviendra le véritable contrôle parlementaire.

Je pense personnellement que cette procédure est mauvaise. J'estime qu'il eût été bien préférable de soumettre au Parlement, dans le cadre du IV^e plan, une série de lois programmes régionales prévoyant les principaux investissements intéressant chaque région. Je rejoins ici directement les propos que vient de tenir à la tribune mon collègue breton, M. Orvoën. Sans doute sera-t-il possible de procéder ainsi lors de l'élaboration du V^e plan.

Si ce vœu devait être exaucé, alors il semble que les comités régionaux d'expansion économique devraient être étroitement associés à ce travail. On tendrait ainsi à une plus grande et plus profonde démocratisation du plan, en faisant prendre conscience aux populations des provinces des problèmes économiques que le plan s'efforce de résoudre.

Enfin, dernière suggestion, il m'apparaîtrait opportun de prévoir dans la procédure d'élaboration des plans régionaux la consultation obligatoire des conseils généraux et des parlementaires. (Applaudissements.)

Cela me paraît être une obligation minimum. Peut-être éviterait-on ainsi de donner à nos populations l'impression qu'il s'agit d'un travail émanant de technocrates, imposé à la base, sans consultation préalable.

Telles sont les quelques remarques que je me permets de soumettre à la réflexion des pouvoirs publics et qui touchent l'aspect régional du IV^e plan.

J'en arrive à ma seconde partie qui a trait à la déperdition des tarifs ferroviaires.

Le principal handicap de l'Ouest de la France réside évidemment dans sa position excentrique, non seulement par rapport à Paris, mais aussi par rapport au cœur du Marché commun. Cela explique l'importance que représentent les moyens de communication pour cette région française.

S'il est vrai que les voies de communications doivent s'adapter aux trafics économiques les plus importants, on peut aussi prétendre avec autant de pertinence que les voies de communications créent les trafics et stimulent l'activité économique, et ce, d'autant que, dans l'Ouest, nous ne partons pas, au point de vue économique, de zéro. La première richesse — les hommes — est sur place et en quantité telle que les taux d'accroissement de nos populations de l'Ouest enregistrent les hausses les plus importantes de France. Ces hommes, on le sait, mais on ne le dira

jamais assez, ne veulent pas partir de chez eux et quitter leur région.

Où en sommes-nous dans le domaine des voies de communications dans l'Ouest français ?

Laissons de côté, pour nous en réjouir, le projet d'autoroute Paris—le Mans qui nous a été formellement promis en priorité. Enregistrons avec satisfaction le projet d'électrification de la voie ferrée le Mans—Rennes et la création effective de liaisons aériennes intérieures reliant la Bretagne et l'Ouest de la France à Paris et à l'Est du pays.

Tout cela est satisfaisant mais, toutefois, nettement insuffisant, d'autant plus que plane sur notre économie la menace de la réforme des tarifs ferroviaires.

Ne revenons pas sur les principes si souvent rappelés et qui mettent en évidence la contradiction entre cette réforme et la politique d'aménagement du territoire et de décentralisation industrielle prônée par le Gouvernement. Je pense, cependant, que l'on n'insistera jamais assez sur cette inconséquence de la politique économique actuelle de notre pays. Mais attachons-nous, aujourd'hui, plutôt à quelques chiffres que je tirerai des enquêtes menées ces temps derniers par les chambres de commerce et d'agriculture de l'Ouest français.

Les chambres de commerce et d'agriculture de mon département, la Vendée, ont effectué récemment une étude sur les conséquences de la déperdition ferroviaire dans ce département.

Pour parler d'abord de ses conséquences dans le domaine agricole, voyons les charges complémentaires que vont supporter les céréales si les tarifs qui nous sont proposés actuellement sont retenus.

Le tonnage transporté en 1960 en Vendée a été de 25.000 tonnes dont 21.000 tonnes au départ du département. Pour le blé seul, la majoration du prix de transport se situe à environ 20 p. 100.

En ce qui concerne les engrais, avec 81.500 tonnes transportées en 1961, ce produit représente le plus gros trafic marchandises de la S. N. C. F. pour le département de la Vendée, soit environ 28 p. 100 sur un total de 280.900 tonnes. D'après les résultats de l'enquête effectuée auprès des coopératives et des commerçants, la nouvelle tarification ferroviaire entraînera une hausse des transports des engrais de 15 à 20 p. 100.

Quant aux petits fabricants d'engrais composés de l'Ouest et du Sud-Ouest, comment pourront-ils supporter une hausse des coûts des transports de 20 à 25 p. 100 s'ils veulent rester compétitifs et conserver leur clientèle ? On peut prévoir sans risque d'erreur que cette réforme sonnera le glas de ces petites entreprises.

Bref, il est possible, en fonction de cette enquête et compte tenu de la consommation annuelle d'engrais dans le département de la Vendée, de chiffrer l'incidence de la réforme sur l'économie agricole du département : elle apportera une charge supplémentaire et improductive d'environ 250.000 nouveaux francs, uniquement sur le poste « engrais ».

En ce qui concerne la viande — et vous savez que la Vendée est gros producteur — si, pour le marché intérieur, il est possible de pallier l'augmentation des tarifs ferroviaires en utilisant la route, il est difficile d'envisager la même solution pour les marchés extérieurs. En ce qui concerne ces derniers, il est particulièrement regrettable de pénaliser les projets d'exportation par les ports nationaux à destination des pays du Marché commun notamment.

Un projet d'exportation de 40.000 tonnes de viande congelée est étudié actuellement aux Sables-d'Olonne. L'intérêt de l'opération sera fortement réduit par la majoration du coût du transport du lieu de production au port ; et la situation ne sera pas meilleure si les auteurs du projet tentent d'exporter par les ports de Nantes ou de la Palice.

A titre d'exemple, une entreprise importante d'abattage, salaisons et conserves de viande, particulièrement de viande de porc, qui confie à la S. N. C. F. un tonnage appréciable représentant plus de 5 p. 100 du total des expéditions effectuées par la S. N. C. F. dans le département de la Vendée, et qui verse chaque année à cette société près de 2.500.000 nouveaux francs de frais de transports, enregistrera une hausse de ses frais annuels de transport par fer de 10,40 p. 100.

De nombreux envois sont faits par wagons de 3 à 5 tonnes et les majorations enregistrées au cours de l'enquête sont respectivement de 33 p. 100 pour le Mans, de 13,50 p. 100 pour Belfort, de 11 p. 100 pour Lyon, de 10,80 p. 100 pour Marseille, de 9,48 p. 100 pour Nice. C'est-à-dire que, même pour les distances

les plus longues, le barème considéré aboutit à des majorations néfastes. Cette entreprise envisage de développer considérablement son département exportation, mais pour maintenir ses prix compétitifs, elle devra confier son trafic à la route, alors qu'actuellement la S. N. C. F. en assure 85 p. 100. C'est un client rentable perdu pour la S. N. C. F. si la Vendée n'obtient aucune amélioration de son sort, mais c'est en même temps un effort financier supplémentaire imposé à l'entreprise au moment où un projet d'extension de ses établissements est en voie d'achèvement et doit l'amener à prendre une position prépondérante, notamment sur le marché allemand.

Mêmes remarques, mêmes chiffres épouvantablement désavantageux pour l'économie de l'Ouest dans le domaine de la construction et des travaux publics.

Pour la construction, on constate, en lisant ces enquêtes, une hausse moyenne de 6,82 p. 100 répartie inégalement sur le ciment, le fibrociment, les tuiles et les carreaux. L'existence d'une entreprise importante de carrières et matériaux de viabilité est même mise en cause par ce projet de réforme, non pas tellement du fait de l'importance des augmentations subies, variant de 3 à 11 p. 100, dans le trafic étudié, mais du fait que les principaux concurrents de cette entreprise, placés par chance à proximité de lignes dotées de coefficients minorés, vont dans le même temps avoir des prix de transport très diminués. Or, le prix du transport représente deux fois le prix des matériaux expédiés et les marges bénéficiaires sont extrêmement faibles sur ces matériaux de viabilité. La société en question représente cependant à elle seule 68 p. 100 du total des expéditions annuelles confiées par le département de la Vendée à la S. N. C. F.

En conclusion, il résulte de ces enquêtes que si l'on examine les relations du chef-lieu du département avec les chefs-lieux des autres départements français, on constate que les distances sont allongées dans 74 cas et insensiblement diminuées dans 15 cas, ceux intéressant quelques départements du Nord, de l'Est et du Sud-Est.

J'ai lu tout récemment dans la presse que de nouvelles dispositions étaient envisagées par le Gouvernement à cet égard.

J'aimerais que le Gouvernement puisse nous donner confirmation de ces informations qui touchent, l'une le report de la date d'entrée en application de la réforme tarifaire de la S. N. C. F. du 1^{er} juillet 1962 au 1^{er} octobre 1962, l'autre, la réduction de 10 p. 100 des tarifs envisagés par la réforme, en faveur de la Bretagne et de la Vendée.

J'arrive à la dernière partie de mon exposé, relative aux liaisons routières. L'Ouest de la France dispose pour ses liaisons avec Paris de deux routes relativement bonnes. Ces relations s'amélioreront incontestablement dès que l'autoroute promise aura été construite. Mais avec l'Est, avec le cœur de l'Europe, avec le bassin méditerranéen, le problème est tout autre. Or, rien, absolument rien à ma connaissance n'est prévu au IV^e plan pour le résoudre.

L'obstacle géographique majeur pour relier l'Ouest à l'Est de la France, au cœur du Marché commun et au bassin méditerranéen, est évidemment le Massif central, lui aussi zone sous-développée. Aussi est-il normal d'envisager comme une nécessité vitale la construction très urgente d'une autoroute transversale Suisse-Océan, au Sud de la Loire.

La construction de cette autoroute me paraît au moins aussi utile pour l'économie nationale que la liaison Rhône-Rhin au sujet de laquelle on fait grand bruit actuellement. En effet, de quelle route l'Ouest dispose-t-il à l'heure actuelle pour gagner la Suisse et l'Allemagne ? De la route des bords de Loire qui, sans aucun doute, est touristique, agréable mais combien étroite, sinueuse, difficile et encombrée.

Quant à nos liaisons avec le bassin méditerranéen et l'Italie, nous ne pouvons utiliser que la vallée de la Garonne et la route côtière du Languedoc dont il est permis de dire qu'elle est aussi étroite, aussi sinueuse et aussi encombrée que la route des bords de Loire.

Quels seraient les avantages de l'autoroute Suisse-Océan dont il n'est pas fait mention dans le IV^e plan ? Grosso modo, ils me paraissent de trois ordres. Elle aurait d'abord l'avantage d'irriguer le centre de la France et le Massif central qui le demandent à cor et à cri ; en second lieu, de mettre nos ports de l'Océan atlantique en communication rapide et directe avec le cœur du Marché commun ; enfin, troisième avantage qui me semble évident, d'accroître le tourisme sur les côtes bretonne et océane.

Je pense que nous répondrions ainsi à une suggestion du IV^e plan qui voit dans le tourisme un accroissement possible

des revenus de l'économie des départements et des régions de l'Ouest français.

Telles sont les trois remarques que j'ai cru devoir soumettre aux réflexions du Gouvernement et de M. le commissaire général du plan, en exprimant l'espoir qu'ils voudront bien en tenir compte non seulement pour l'élaboration du V^e plan, ce qui retarderait beaucoup trop la solution de problèmes vitaux pour les populations de l'Ouest, mais pour l'inscription dans les prochains budgets des crédits nécessaires aux tranches opératoires régionales de l'Ouest.

C'est à ce prix que la collectivité nationale sera assurée d'un harmonieux développement, que nos populations de l'Ouest se considéreront enfin comme des Français à part entière et que des troubles graves pourront être évités dans nos régions. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Chopin. (Applaudissements à droite.)

M. Charles Chopin. Mesdames, messieurs, les plans qui se sont succédés depuis la Libération ont grandement aidé l'économie française.

Si en particulier celle-ci a pu aborder le Marché commun dans des conditions et avec des résultats qui ont étonné nos partenaires, elle le doit pour une grande part aux options prises alors et notamment à une sélection rigoureuse des investissements.

Certains auraient tendance à l'oublier et à attribuer nos succès économiques aux seules conditions politiques. Elles n'étaient pas suffisantes. Il y avait eu antérieurement des décisions et des efforts auxquels il faut rendre hommage.

Si donc la nécessité de plans successifs s'affirme, peut-être convient-il de réfléchir aux lacunes antérieures pour y porter remède. Les plans ne peuvent raisonner que globalement et des défauts d'harmonie de plus en plus évidents se présentent dans notre expansion. On constate ces distorsions soit entre les régions, soit entre les activités.

Les distorsions entre les régions sont les plus graves et les plus accentuées pour celles qui, antérieurement productives d'une grande part de l'énergie, se voient de plus en plus concurrencées par des formes nouvelles d'énergie.

Des puits de mines se ferment, ce qui provoque la suppression de multiples emplois.

Je demande à M. le ministre de l'industrie si un plan est prévu pour remplacer les activités qui ont disparu ou qui sont en voie de disparition.

Cette situation est particulièrement grave dans la partie Ouest du bassin minier du Pas-de-Calais. Les initiatives locales ne manquent pas mais sont limitées et insuffisantes devant un problème d'une importance nationale et particulièrement grave sur le plan social.

Il y a aussi distorsion entre les diverses activités. Nul ne conteste la continue diminution de la part de l'agriculture dans le revenu national.

L'avenir de l'agriculture française est encadré par trois ordres de décisions : par celles qui doivent résulter du vote de la loi d'orientation du 5 août 1960 ; par celles qui sont prévues et qui s'inscrivent dans les conclusions du IV^e plan de modernisation ; enfin, par les conséquences des accords signés à Bruxelles le 14 janvier dernier et qui définissent les premiers pas de la politique agricole commune.

La première chose dont le Parlement doit s'inquiéter, à juste titre, est de savoir s'il y a et surtout s'il y aura harmonie entre les conséquences de ces trois ordres de faits.

Aussi la question que je désirerais poser à M. le ministre de l'agriculture est-elle de savoir s'il peut nous donner la ferme assurance qu'il n'y aura pas d'interférence entre ces trois secteurs.

En votant la loi du 5 août 1960, le Parlement avait voulu et — je pense — veut encore tendre au but qui ne peut cesser d'être celui de la politique agricole française : assurer la parité entre le niveau de vie de l'agriculteur et celui du non-agriculteur.

Je n'ai pas, à la lecture du IV^e plan de modernisation, acquis pareille assurance. Tout au plus, les résultats éventuels de 1965 pourront être considérés comme une progression du revenu des agriculteurs vers la parité, mais ils ne permettront pas de combler les actuelles disparités.

Certes, nous avons totalement conscience des données fondamentales de l'économie agricole sur lesquelles repose l'équilibre du plan, à savoir : la diminution de la part du revenu agricole dans le revenu national, la transformation des structures internes de l'agriculture, la diminution de la population active agricole, enfin l'accroissement de la production qui résulte inéluctablement de l'amélioration de la productivité.

La diminution de la part du revenu agricole dans le revenu national est un phénomène continu et toujours observé dans la progression de notre civilisation. Cela nous conduit du reste à penser que, devant l'absence d'élasticité de la consommation, l'équilibre économique entre les diverses activités du pays ne pourra être maintenu si le pays n'accepte pas un transfert de revenus, d'une part sous la forme d'aides budgétaires pour permettre l'écoulement de la production, d'autre part sous la forme d'une augmentation des prix de vente à la production.

Cette hausse est indispensable pour amorcer l'atténuation progressive de l'écart existant entre les niveaux de vie agricole et non agricoles. Elle est même plus indispensable que jamais.

N'avons-nous pas entendu parler, ces jours derniers, d'une hausse des prix dans certains secteurs industriels, précisément ceux qui répercutent inévitablement leurs variations en les amplifiant sur tous les produits manufacturés ?

J'entends bien que l'on justifie ce nouveau décalage entre prix industriels et prix agricoles en rappelant la nécessité pour les industries de base de pourvoir à des investissements toujours plus indispensables par autofinancement. Ce que vous accordez à l'industrie comme une nécessité réclamée par l'expansion, ne le consentirez-vous pas pour l'agriculture alors que vous ne cessez de rappeler dans la partie agricole du plan qu'il y va de l'avenir de l'agriculture de se moderniser, d'améliorer ses structures, en un mot d'investir ?

Souvent dans cette enceinte, j'ai entendu dire que le grand problème pour notre activité agricole était de s'inscrire dans l'économie générale du plan. Ce propos n'aurait qu'une valeur d'intention si vous n'accordez à l'agriculture les moyens de réaliser ce qui est son désir le plus cher. L'accroissement de la production résultera inévitablement de l'amélioration de la productivité : il convient, en effet, de ne jamais oublier que la diminution de la population agricole ne provoquera pas pour autant, bien au contraire, une baisse de la production.

Dès lors, se pose à l'évidence le problème des débouchés.

M. le ministre de l'agriculture a fait un grand pas à Bruxelles en janvier dernier et j'espère que sa volonté saura transformer en réalité ce qui n'est encore qu'un espoir aujourd'hui. Il lui faudra pour cela beaucoup de savoir-faire — il n'en manque pas — mais aussi une particulière énergie tant dans ses rapports avec ses collègues des six pays qu'avec les diverses administrations françaises.

La date du 1^{er} juillet, qui est celle de la mise en application de plusieurs règlements de la Communauté, est proche. Pour que cette application nécessaire devienne possible en France, il y a lieu de prendre des décisions d'ordre réglementaire ou gouvernemental. Seront-elles arrêtées pour le 1^{er} juillet dans l'ordre des prix et des disciplines appliquées aux différents produits ?

Je voudrais en avoir l'assurance de la bouche de M. le ministre de l'agriculture, car si les règlements européens n'étaient pas mis en place pour le 1^{er} juillet, son œuvre de Bruxelles serait peut-être menacée mais les objectifs posés par le IV^e plan ne le seraient pas moins.

Le plan, avec beaucoup de raisons, ne s'est pas soucié que des problèmes économiques. Il n'a pas oublié les conséquences humaines. Il a pensé que les prochaines évolutions agricoles provoqueraient une diminution de la population active de 70.000 personnes par an, ce qui reste inférieur aux prévisions du III^e plan et encore plus à l'exode réel enregistré ces dernières années.

Cet exode qui est — je le crois — un phénomène constant d'évolution de la civilisation, comme la diminution de la part du revenu agricole dans le revenu national, ne doit pas cependant se développer de sa seule initiative et sans être guidé.

Ce qui est dramatique, ce n'est pas le départ de ruraux dans les villes, ce sont les conditions dans lesquelles ils partent. Trop souvent, la misère ou un niveau de vie vraiment indécent sont les raisons d'un départ inorganisé, involontaire et que seules ces conditions ont rendu inévitable.

Les organisations professionnelles ont proposé à M. le ministre de l'agriculture que des exploitations soient mises à la disposition d'agriculteurs plus jeunes, en assurant à ceux qui les

quitteraient une retraite décente ; c'est un premier point. Il en est un autre, pour moi aussi indispensable, et qui doit être la base même de toute organisation de l'exode rural, c'est de permettre aux jeunes ruraux d'accéder aux emplois et aux possibilités qu'ouvre le monde moderne. Il n'est pas possible aux familles des campagnes d'assurer à leurs jeunes garçons, au-delà de l'école communale, une formation, soit intellectuelle, soit professionnelle, qui leur permettrait d'accéder à la vie moderne à conditions égales avec leurs camarades des villes.

J'aurais désiré, pour ma part, que le plan fit une large part à des initiatives qui assureraient en France l'universalité des bienfaits de l'éducation nationale.

Telles sont, mes chers collègues, les brèves remarques que je désirais formuler. Nul ne met plus en doute la nécessité d'un plan. Celui qui est proposé aujourd'hui à la nation ne recueillera mon approbation que s'il prend pour objectifs primordiaux ceux que vous avez définis lors du vote de la loi d'orientation agricole. (Applaudissements à droite.)

M. le président. La parole est à M. Deschizeaux. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Louis Deschizeaux. Monsieur le ministre, mes chers collègues, il y aura demain exactement un mois que M. le Premier ministre et M. le ministre des finances et des affaires économiques présentaient le IV^e plan à l'Assemblée nationale.

Nous arrivons donc au terme d'une longue discussion et l'on peut se demander si tout n'a pas été dit. Je me contenterai de formuler quelques remarques qui se rapportent au chapitre IV, relatif à l'équipement régional.

Le plan entend mettre l'accent sur la politique d'action régionale et l'on sait que cette action sera mise en œuvre dans le cadre des circonscriptions économiques. Les circonscriptions économiques ont au moins le mérite d'exister. Mais on peut dire que des malformations de naissance les rendent impropres, dans de nombreux cas, à l'épanouissement d'un véritable régionalisme. Les circonscriptions ne sont pas autre chose, en réalité, qu'un découpage administratif.

C'est ainsi que l'on trouve, par exemple, dans la circonscription d'Aquitaine, les Basses-Pyrénées et la Dordogne ; dans celle du Languedoc, la Lozère et les Pyrénées-Orientales. Des départements comme l'Allier, le Cher, l'Indre et la Nièvre, qui ont des affinités et qui voudraient se trouver réunis pour suivre leur vocation commune, ont été répartis entre trois circonscriptions différentes. L'Eure-et-Loir dont Chartres est le chef-lieu, voisine avec l'Indre, chef-lieu Châteauroux, dans la circonscription du Centre-Loire !

Les circonscriptions économiques sont à l'image des départements qui n'ont commencé à prendre conscience de leur personnalité, à prendre — si j'ose m'exprimer ainsi — le « pli » qu'après plus d'un siècle de vie administrative.

Le plan n'institue donc pas un nouveau régionalisme fondé sur la géographie et sur la vraie nature des choses. Le régionalisme, au sens propre du terme, reste, avec le plan, ce qu'il était avant le plan : une aspiration vague, une orientation de pensée, un mouvement où se mêle un peu de folklore économique.

D'ailleurs, la lecture du chapitre IV ne semble pas révéler, chez les auteurs du plan, une conviction régionaliste très ardente. La chose s'explique sans doute par le fait que l'idée régionaliste a toujours rencontré une double résistance dans les milieux dirigeants de notre administration : résistance opposée par une tradition centralisatrice, d'origine jacobine sans doute, et résistance de la nouvelle école qui, étant planiste et technocrate, cherche naturellement à retenir les compétences plutôt qu'à les déléguer.

A lire entre les lignes, le chapitre IV du plan apparaît comme une concession faite par les planistes orthodoxes, constructeurs de grands ensembles par vocation, aux théoriciens du régionalisme, partisans nostalgiques d'un renouveau provincial.

C'est pourquoi le plan n'a pas cherché à donner à ces deux mots « équipement régional » un sens vraiment vivant.

Il aurait fallu, pour cela, repenser les circonscriptions d'action régionale. C'est une audace que les auteurs du plan se sont interdite.

Vers quels objectifs et par quels investissements l'action régionale va-t-elle s'exercer ? Nous connaissons les objectifs et les investissements nationaux ; nous connaissons les objectifs et les investissements départementaux ; nous connaissons les réalisations qui sont laissées à l'initiative et à la charge des

communes et de certains établissements publics ; tout cela est défini, catalogué. Dans ces trois catégories, les moyens de financement et les maîtres d'œuvre sont désignés.

Mais quels investissements vont être individualisés au niveau régional ? Les équipements régionaux ne figuraient, avant l'élaboration du plan, dans aucune classification administrative, dans aucun document budgétaire. Constatons que le plan n'innove pas et n'apporte aucune précision.

Une circulaire cite bien « l'équipement urbain des agglomérations importantes, les grands ensembles d'habitation, l'équipement des zones industrielles, l'enseignement et la vulgarisation agricole, l'équipement social, l'équipement sanitaire d'appoint », mais toutes les opérations qui relèvent de ces domaines n'ont pas, c'est l'évidence, un caractère typiquement régional.

Il ne faut donc voir dans l'équipement régional qu'une manière d'énumérer différemment, dans un cadre géographique déterminé, l'ensemble des équipements nationaux, départementaux et communaux. Pour tout dire, le IV^e plan est entré en vigueur, mais la région naturelle et l'équipement régional, adaptés à cette vraie région aux caractères spécifiquement originaux, restent à créer.

Cette constatation faite, on peut admettre que cette façon de présenter, sous un éclairage nouveau et dans une optique différente, des projets qui, à défaut de lois de programme, constitueront peut-être, avec le temps, des ensembles cohérents, n'est pas sans intérêt.

A la page 147 du tome II, on peut lire cette déclaration d'intention :

« La planification régionale tend ainsi à devenir ce qu'elle doit être pour jouer pleinement son rôle, c'est-à-dire le complément indispensable de la planification nationale. Son apport permettra de donner aux plans nationaux une assise nouvelle, s'ajoutant à la base sectorielle qui reste primordiale. »

Au sens littéral, « complément » et « apport » sont sans doute des termes impropres. La planification régionale ne constitue pas un « apport » ; elle n'est pas un « complément ».

Pour les auteurs du plan, l'équipement régional n'est qu'un système de classification. Mais cette classification est une approche vers une prise de conscience de la région naturelle qui est déjà en train de s'opérer à travers les limites administratives.

Si le plan n'apporte aucune pierre à la construction du régionalisme, il invente, par contre, les « tranches opératoires ».

Comme le plan lui-même, les « tranches opératoires » n'auront qu'une valeur indicative. Elles ne constituent pas un engagement au sens budgétaire du mot et n'auront pas force de loi. Elles seront préparées par les conférences interdépartementales où siègent les préfets, dans le cadre des régions économiques.

Il ne faut pas cacher qu'à l'échelon de la région économique, où siège la conférence interdépartementale, comme à l'échelon du pouvoir central et du comité des plans régionaux, où les décisions, en définitive, seront prises, des problèmes difficiles vont se poser à propos de ces « tranches opératoires ». Problème de l'harmonisation des besoins. Problème de la coordination des moyens. Problème des options, et surtout ce problème qui domine tous les autres : comment réduire les disparités ?

S'il est vrai que les « tranches opératoires » représentent un des moyens principaux dont va disposer le Gouvernement pour remédier aux disparités régionales, je crains, monsieur le ministre, que nous n'illions au devant d'une déception car il n'est pas certain que la réalisation du IV^e plan n'augmente pas, au lieu de les réduire, les disparités entre régions fortes et régions faibles. Sur ce point, je l'avoue, tout ce que j'ai lu et tout ce que j'apprends semble justifier l'inquiétude. Le plan n'a peut-être pas tort d'aider les plus puissants, de favoriser les plus forts, et de donner des gages aussi à ceux qui, par leur union et par leur dynamisme, s'organisent pour le passage nécessaire de l'économie d'hier à celle de demain.

Mais si la philosophie a son mot à dire, on peut regretter que le plan tende trop exclusivement à la productivité, à la rentabilité comptable, qu'il soit plus réaliste qu'humain, contrairement à ce que semblait souhaiter M. le Premier ministre qui disait récemment qu'« il n'est de véritable richesse que d'hommes ».

Il est, certes, plus exaltant pour l'esprit et plus spectaculaire d'imaginer et de construire un complexe sidérurgique, un grand barrage, un axe fluvial, que de faire revivre les villages qui se dépeuplent et tombent en ruines. Et il n'est pas certain que

la modernisation de l'agriculture, la survie du milieu rural, l'implantation de petites unités industrielles dans ces zones désertées où les hommes, dans notre siècle de production, s'acharnent à vivre encore dans une économie de subsistance grâce au jardin potager, à la basse-cour et au bricolage, il n'est pas certain que la lutte contre le dépeuplement des campagnes et le sous-emploi ait éveillé chez les auteurs du IV^e plan cette « ardeur », cette « conviction » dont nous trouvons l'éloge dans la préface.

Je ne veux pas leur faire un procès de tendance, mais il est bien vrai que le plan a un peu oublié, que le plan a trop oublié, le « désert français ».

Que proposez-vous, monsieur le ministre, pour réanimer ces régions faibles comprises entre la Loire et la Garonne, entre le Massif Central et l'Océan ?

Un grand silence règne sur de vastes territoires que l'émigration est en train de vider. On s'étonne que des populations condamnées à une disparition à terme se manifestent si peu et qu'elles ne manifestent pas. C'est, sans doute, parce qu'elles sont déjà résignées.

Qu'ont fait les pouvoirs publics pour remédier à cet état de choses ?

Nous ne sommes pas partisans du repliement sur l'hexagone ni du « dégageant ». Le « cartiérisme » n'est pas notre doctrine. Mais ce pavoiement quasi permanent des Champs-Élysées, qui s'accompagne d'une aide très généreuse aux pays d'outre-mer, deviendrait choquant à la longue si la terre française, si pleine de promesses — des promesses qui sont ici des certitudes — était stupidement sacrifiée. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

On invoque parfois, pour ne rien faire, de mauvaises raisons. On dit : « Le nombre des demandeurs d'emplois n'est pas si élevé ».

Mais cela est plus grave en un certain sens que s'ils étaient nombreux.

Je parle d'une région que je crois assez bien connaître. Dans cette région du Centre, dont on parle si peu et que le plan passe sous silence, plus particulièrement dans ces « terres ouvertes » — c'est étymologiquement le sens du mot « Berry » — qui sont à 250 kilomètres de Paris, que va-t-on faire pour redresser la situation démographique, pour arrêter le dépeuplement ?

Pour définir votre politique d'« incitation » vous avez dit : accompagnement, entraînement ou freinage.

En ce qui nous concerne, nous gens du Berry, sans être atteints du complexe de frustration, nous n'avons pas le sentiment de bénéficier de l'aide d'entraînement dont nous avons besoin.

Il est des démonstrations qu'il convient de faire ailleurs qu'à cette tribune. Cependant, je voudrais dire que, s'agissant de la création d'emplois et de l'implantation des établissements industriels dans les régions sous-développées, je me propose de demander à M. le Premier ministre, par une question orale avec débat, si le Gouvernement approuve et s'il entend favoriser, par une méthode qui n'est plus d'entraînement mais qui prend l'allure — je m'exuse du mot — d'un véritable « forcing », l'aide financière accordée par les collectivités locales des régions économiquement faibles aux entreprises privées en expansion.

L'exploitation par certains intérêts de la situation critique où sont acculées les régions et les villes en difficulté est un fait aussi incontestable que regrettable. Il est normal que les industriels, lorsqu'ils font un effort, lorsqu'ils consentent de réels sacrifices pour leur décentralisation soient, dans une mesure raisonnable, aidés par l'Etat.

Mais il n'est pas normal que certaines entreprises exploitent la situation et profitent de la surchère que les collectivités sont tentées de pratiquer. Le droit et la morale condamnent « l'enrichissement sans cause ». Lorsqu'aux primes d'équipement, très largement calculées, viennent s'ajouter d'autres avantages exorbitants, les budgets locaux font les frais de ces libéralités excessives et il faut peut-être que la puissance publique se manifeste pour protéger les communes et les départements contre leur propre entraînement. (Applaudissement à l'extrême gauche.)

M. Pierre Dumas, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé des relations avec le Parlement. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Deschliques ?

M. Louis Deschizeaux. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat, avec la permission de l'orateur.

M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé des relations avec le Parlement. Je remercie M. Deschizeaux de me fournir l'occasion de rappeler que le Gouvernement est très conscient des risques que comporte cette surenchère et que l'orateur vient de dénoncer avec beaucoup de force et de pertinence.

C'est pourquoi une circulaire déjà relativement ancienne avait été diffusée par le ministre de l'intérieur à tous les préfets pour demander qu'il soit réagi là contre et pour prescrire au pouvoir de tutelle de ne pas approuver les délibérations qui seraient le reflet de cette politique de surenchère et des pressions que certains intérêts privés pourraient exercer.

Je me dois de souligner que cette directive a soulevé les vives protestations d'un grand nombre de parlementaires.

M. Louis Deschizeaux. Je vous remercie, monsieur le ministre, de ces précisions et des assurances que vous avez bien voulu me donner. Mais la circulaire dont vous parlez est restée lettre morte. On donne pour rien les terrains. On emprunte et on s'endette pour les équiper. On accorde des primes par emploi créé. Mais c'est un échange de vœux que, si vous le voulez bien, nous reprendrons ailleurs qu'ici. Fermons donc cette parenthèse.

Si le redressement ne s'opère pas dans vingt ans, cette partie du territoire qui comprend les deux départements du Berry, l'Indre et le Cher, arrivera à un point de chute d'où il sera très difficile de remonter.

On a parfois tendance à penser que le Berry, qui n'a pas une individualité très marquée, peut être considéré comme le prolongement du Bassin parisien, qu'il en est en quelque sorte l'annexe et « qu'avec un peu de patience les choses finiront bien par s'arranger ». Cette conception me paraît, dans l'état actuel des choses, erronée.

Il existe dans la région économique Centre-Loire trois zones différentes. Chartres se situe incontestablement dans la zone d'attraction de la capitale. Orléans offre le type d'une grande ville satellite de Paris, Tours et Blois sont placés sur un axe différent du nôtre et ces deux villes, sur les bords de la Loire, offrent des sites qui exercent un attrait exceptionnel. Bourges enfin, du point de vue de l'industrialisation, a franchi depuis longtemps le cap difficile.

Restent Châteauroux et sa région, déjà proche de la Marehe limousine. Le cas est typiquement différent.

Psychologiquement, il y a très loin d'Orléans et de Chartres à Châteauroux et c'est ici qu'apparaît tout ce que la circonscription a d'irréel, d'arbitraire, d'abstrait.

C'est à la traversée du Cher que commence ce désert dont parlait naguère Jean-François Gravier. Le seuil du Cher franchi, on entre dans un monde nouveau, un monde qui n'est plus dans la périphérie de la capitale. Cette réalité différente apparaît sur le terrain; elle apparaît sur le visage et dans la mentalité des habitants, mais elle n'apparaît pas sur la carte et encore moins, je le crains, dans le système de décentralisation industrielle de celles des administrations centrales et des organismes qui proposent les primes d'équipement au ministre des finances et des affaires économiques à qui appartient la décision.

Ma conclusion, monsieur le ministre, tient dans une proposition très simple: il faudrait reconsidérer notre problème, le problème du Berry qui n'est pas l'Île-de-France... et qui en est encore loin.

Je relisais récemment un livre dont l'auteur siège sur nos bancs. Il a pour titre « Avenir de la Bretagne ». C'est un beau livre non pas seulement parce qu'il nous offre une documentation vivante, mais aussi parce qu'il nous apporte un témoignage qui émeut profondément.

Notre éminent collègue, M. René Pleven, nous donne une merveilleuse leçon sur la manière dont il faudrait « sentir » et vouloir cet équipement régional évoqué au chapitre IV du IV^e plan.

Nous savons et nous admirons le combat que la Bretagne livre depuis dix ans pour sa survie et pour sa marche en avant vers le progrès. Parfois, dans ce combat, l'ardeur a été poussée

jusqu'à la violence, mais cette violence n'est jamais allée au-delà d'une manifestation symbolique destinée à affirmer le droit à la vie.

En reprenant mot pour mot ce que M. Pleven a écrit à propos de son pays, nous serions nombreux, sur ces banes, à pouvoir dire avec lui:

« Les grandes réalisations nationales éveillent chez nous les mêmes fiertés, les mêmes résonances que partout ailleurs. Mais nous voudrions que notre tour vienne. Nous sommes convaincus que ce que nous détenons, bien exploité, pourrait apporter une contribution non négligeable à la prospérité nationale. Mais nous demandons qu'on nous donne les moyens, les mêmes moyens qu'aux autres. Il faut que les actions décisives interviennent assez vite pour que les jeunes nés en 1945 et 1950 n'aient pas à quitter en masse la terre natale pour trouver un emploi. Le temps presse donc. Dans dix ans, la partie sera gagnée ou perdue.

« Ce qui n'aura pas été fait ne pourra plus l'être. Ou bien notre terre sera l'une des provinces vivantes, en expansion, ayant rattrapé ses retards, portée au niveau du progrès français, ou bien notre province sera tombée au rang des régions dont la vie se retire, où les vieillards contemplant l'agonie des villes et des villages. »

Monsieur le ministre, ce message que la Bretagne vous adresse, d'autres régions qui souffrent des mêmes maux vous l'adressent aussi.

Pour nous qui appartenons à ce Centre oublié, nous souhaitons que les idées préconçues, les systèmes abstraits, les assimilations théoriques ne nous fassent pas trop de tort. L'Ouest finit à Poitiers. Le Massif Central commence à Guéret. Mais le Bassin Parisien s'arrête à la Loire. Le Centre forme une entité qui demande à être reconnue. Pour le Berry, comme pour la Bretagne, le temps presse. Dans dix ans, en effet, la partie sera gagnée ou perdue.

Ne vous appuyez pas, pour ne pas nous aider comme vous devriez le faire, sur ce fait qu'il y a chez nous peu de demandeurs d'emplois. Si vous pensez cela, si vous partez de ce principe, alors tout est déjà perdu! Car il existe des « disponibles » qu'il est difficile de recenser, qui échappent aux statistiques, qui n'ont même pas conscience de leur situation diminuée, parce que, toute possibilité de travail faisant défaut, il a bien fallu qu'ils s'accoutument à un certain genre de vie proche du dénuement.

Mais qu'une possibilité de travail soit offerte, alors les demandeurs d'emplois se font connaître et le travail s'organise. En voulez-vous la preuve? Lorsque la base américaine de Châteauroux s'est établie, il n'y avait pas de demandeurs d'emplois. Pourtant, du jour au lendemain, plus de 5.000 ouvriers et employeurs ont pu être recrutés!

Nous vous demandons ce que nous croyons être raisonnable; les moyens d'« entraînement » qui permettront de « revitaliser » une région qui risque de mourir.

Accordez-nous l'aide nécessaire à la création de quelques milliers d'emplois, à la construction des établissements d'enseignement technique et des écoles, à la construction des logements. Voilà les trois investissements de base qui conditionnent notre relèvement. Nous n'en demandons pas plus.

Que l'impulsion soit donnée. Nous ferons ce qu'il convient de faire. Et, parce qu'aucune fatalité ne pèse sur nous, parce qu'aucun handicap insurmontable ne menace notre avenir, nous apporterons à la collectivité nationale la richesse que nous aurons créée. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. le président. La parole est à M. Vitel.

M. Jean Vitel. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les membres de notre Assemblée se succèdent à cette tribune pour donner leur avis autorisé sur le IV^e plan de développement économique et social.

Bien sûr, ce IV^e plan soulève de nombreuses critiques. Cela provient sans aucun doute du fait qu'au fond de lui-même chacun de nos collègues souhaite que la région ou le département qu'il a l'honneur de représenter dans cette enceinte tendent vers leur plein épanouissement économique et social.

En ce qui concerne le département du Var, mon collègue et ami varois Henri Fabre a tenté hier soir de vous décrire quelques-uns de nos problèmes. Je voudrais à mon tour traiter celui qu'il a volontairement laissés dans l'ombre.

Si le IV^e plan tient à favoriser le développement de l'agriculture varoise, qui est orientée de plus en plus vers des produc-

tions viticoles, fruitières, horticolas et florales de grande qualité; s'il tend à favoriser le développement du tourisme chez nous, il est par contre complètement muet sur notre développement industriel.

Le développement des adductions d'eau, des réseaux d'assainissement, de l'électrification rurale est plus que nécessaire dans un département à vocation surtout agricole et touristique.

Au temps de Gasparin, il était dit: « Si un d'eau et un d'engrais font deux, dans le Midi ils font quatre parce que le soleil est de la partie. »

Un proverbe varois ajoute: « Ici l'eau est d'or, car le soleil est de la partie. »

L'aménagement hydro-électrique du complexe Durance-Verdon doit hâter la réalisation du canal de Provence.

Réaliser ce canal, c'est transiter annuellement 510 millions de mètres cubes d'eau, dont 141 millions de mètres cubes pour le Var, où l'on pourra alimenter plus de cinquante communes et irriguer 25.000 hectares de terres.

J'ajouterai que ce canal est de plus nécessaire à l'alimentation en eau de la ville de Marseille et du complexe industriel de Berre.

Nous nous félicitons donc que le canal de Provence soit inscrit au IV^e plan d'équipement économique et social. Mais hélas! le planning de sa construction présenté par la société d'économie mixte chargée de sa réalisation prévoit que l'eau ne parviendra dans le Var qu'en 1970 et que la première tranche du canal sera terminée en 1974 parce que la dépense annuelle serait limitée à 40 millions de nouveaux francs.

Cette limitation d'engagement de dépenses répond-elle à des impératifs techniques ou à des impératifs financiers? Les élus varois seraient heureux, monsieur le ministre, de le savoir, car leur plus grand désir est, vous le pensez bien, de voir rapidement le terme de la construction du canal de Provence qui conditionne tout le devenir de leur département.

Notre sous-sol quant à lui possède certes de véritables richesses. On y extrait presque toute la bauxite française — 1.600.000 tonnes par an, dont 300.000 tonnes sont expédiées à l'étranger — du spath-fluor et même, à l'Ouest de Toulon, du minerai de fer dont la teneur en métal est très élevée.

A notre époque où l'on parle volontiers de décentralisation industrielle, il serait bien venu de ne pas nous oublier. Le traitement de tous ces minerais serait possible localement, mais le IV^e plan ne l'envisage même pas, et c'est un tort.

Il faut nous contenter des constructions et réparations navales dans les chantiers de la Seyne et de Toulon qui utilisent 15.000 salariés, dont 20 p. 100 sont employés à des industries non navales, suivant les indications et directives du Gouvernement. Mais l'aide à la construction navale devrait être augmentée ou, au plus mal, maintenue, car si les commandes maritimes venaient à manquer les industries varoises seraient bien malades.

Pourquoi ne pas protéger notre industrie de transformation du liège, menacée par les importations massives d'Espagne et du Portugal, ou encore par les incendies des forêts de chênes-lièges?

Pourquoi ne pas créer des ateliers de confection féminine et masculine?

Pourquoi ne pas développer la déjà si prospère industrie locale des parfums?

Pourquoi ne pas créer des usines de matériel électrique?

Trente-cinq mille emplois nouveaux seront nécessaires d'ici 1965. Comment y parvenir sans extension industrielle?

D'autre part, monsieur le ministre, la démographie varoise et l'afflux, depuis quelques années, de réfugiés d'Afrique du Nord font qu'un immense effort de construction doit être réalisé. Bien plus, il existe rien qu'à Toulon 4.500 maisons vétustes et surpeuplées qui sont à démolir.

Cependant l'industrie du bâtiment plafonne, car si 8.000 permis de construire ont été délivrés en une année dans notre département, seulement 2.500 appartements ont été primés.

Une révision de la distribution des primes à la construction s'impose donc d'urgence si l'on ne veut pas voir périlcliter notre industrie du bâtiment, jusque-là si prospère. Il faut prévoir dans ce IV^e plan de développement économique et social de nombreuses primes et une augmentation substantielle de celles-ci.

Pour un complet développement économique du littoral, il faut promouvoir, enfin, une véritable politique du climat varois.

Par son ciel, par ses sites, par ses monuments, le Var est un incomparable département d'accueil. Cependant se posent de sérieux problèmes d'aménagement locaux: construction d'hôtels de luxe et de tourisme, établissements de terrains de camping, de villages de vacances, d'auberges et de centre de jeunesse.

Tout cela est prévu dans le IV^e plan. Je vous demande seulement, monsieur le ministre, de ne pas nous oublier dans la distribution des crédits d'investissement.

De plus, cette industrie du tourisme est, elle aussi, menacée. Nos forêts varoises se meurent, et avec elles disparaîtra la beauté de nos sites. Les Maures sont en danger et l'Estrel aussi.

Bien sûr, leur valeur n'est pas à établir en stères de bois, mais en dollars, en livres sterling, en francs suisses ou belges, en marks surtout, car si ces forêts venaient à disparaître par suite de notre imprévoyance, ce serait une perte irréversible de devises apportées par les vacanciers étrangers.

Les incendies de forêts, ces terribles incendies de forêts, nécessitent une organisation défensive que seules les ressources de l'Etat peuvent permettre. Il faut, ainsi que je l'ai déjà proposé à M. le ministre de l'intérieur il y a deux ans, créer un corps de sapeurs-pompiers professionnels, capables non seulement de vaincre le feu, mais aussi de traiter la cause de ce mal affreux qui nous ruine. La création, comme en Italie, de nombreux étangs collinaires est à recommander d'urgence. Hélas! je n'en vois pas la trace dans le IV^e plan.

Comblons vite cette lacune! Surtout, monsieur le ministre, hâtons le développement social de notre département.

L'accroissement de la population est si rapide, l'afflux des réfugiés si fort — 4.000 enfants venus d'Afrique du Nord sont entrés dans les établissements scolaires varois depuis le mois d'octobre 1961 — qu'il faut hâter la construction d'écoles maternelles et primaires et ne pas se contenter d'attribuer au département du Var la construction de vingt-six classes primaires ou maternelles, comme en 1962.

Il nous faut, rien que pour l'enseignement secondaire, deux lycées supplémentaires, deux lycées techniques et quatre autres centres d'apprentissage masculins et féminins. Car il ne sera pas possible, dans les conditions actuelles de notre régime scolaire, d'assurer la rentrée d'octobre 1962.

J'ai constaté que la construction d'un collège scientifique universitaire et celle d'un collège littéraire universitaire à Toulon étaient prévues dans le IV^e plan. Hâtez-vous donc, monsieur le ministre, d'exécuter ces constructions. Elles sont plus que nécessaires.

En résumé, mes chers collègues, il faudrait que le IV^e plan de développement économique et social puisse, pour le département du Var, mobiliser son potentiel hydraulique, valoriser son potentiel géographique, permettre à son potentiel climatique d'attirer chez nous les activités à base de personnel hautement qualifié — lequel ne manque pas — et, par là, inciter les Varois à participer à ce grand mouvement de rénovation nationale, si nécessaire à notre vieux mais beau pays. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Hassan Gouled.

M. Hassan Gouled. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'aurais aimé trouver dans le projet de loi portant approbation du IV^e plan de développement économique et social, en ce qui concerne les territoires d'outre-mer, et plus particulièrement la Côte française des Somalis, des éléments d'information détaillés sur les intentions du Gouvernement.

Le projet gouvernemental fait surtout état de la loi de programme triennale de 1961-1963 adoptée par notre Assemblée le 23 juin 1961 et qui porte sur un montant de 110 millions de nouveaux francs, dont 100 millions au titre du F. I. D. E. S.

Que nous dit en substance le Gouvernement? L'objet essentiel du plan d'équipement des territoires d'outre-mer, dit-il, est de promouvoir l'expansion économique et l'amélioration du niveau de vie, tout en permettant aux autorités de chaque territoire de réaliser progressivement l'équilibre de leurs finances et de leur balance commerciale.

Voilà un objectif auquel nous ne pouvons que souscrire; mais il reste à établir si les plans et moyens financiers d'équipement mis à la disposition des territoires répondent bien à ce louable objectif.

Les territoires d'outre-mer, dit encore le Gouvernement, ont un trait commun: même en tenant compte des résultats atteints

par certains territoires, ce sont tous des pays insuffisamment développés et ils en présentent les caractéristiques essentielles : économie reposant sur une ou deux activités seulement ; rareté des industries de transformation ; prédominance d'une activité de subsistance ; croissance démographique importante — ce qui n'est d'ailleurs pas un phénomène limité aux territoires d'outre-mer — insuffisance des équipements — ce qui n'est pas pour nous surprendre — faiblesse du revenu du territoire.

Ainsi le Gouvernement a-t-il posé le problème de l'expansion économique dans les territoires d'outre-mer.

Il veut bien nous dire que si des résultats notables ont été obtenus — en ce qui concerne la Côte française des Somalis, l'adjectif « notable » peut être facilement retranché — la tâche à accomplir reste immense.

Sur l'immensité de la tâche à accomplir, nous sommes parfaitement d'accord. Nous dirons même qu'à peu près tout reste à faire.

Nous avons, au cours de la séance du 27 avril 1961, souligné les insuffisances du projet de loi de programme, remarqué ses obscurités, critiqué le caractère plutôt vague des projets gouvernementaux.

Je me suis abstenu dans le vote de ce projet de loi, ainsi que je l'ai dit à la séance du 28 avril 1961. Mes réserves se trouvent aujourd'hui justifiées par ce que je lis à la page 577 du tome III du projet de loi portant approbation du plan de développement économique et social. On y relève, le propos suivant :

« Lors de l'élaboration de la loi de programme, les plans territoriaux n'étaient pas établis. Aussi l'exposé des motifs de la loi n'a-t-il pu retenir et définir que les grandes lignes de l'action à poursuivre au cours des prochaines années, sous la forme d'objectifs généraux, tributaires de la section générale du F. I. D. E. S., et d'objectifs propres à chaque territoire et relevant de la section locale. »

Je tirerai des considérations gouvernementales qui précèdent deux conclusions.

D'abord, je me demande comment la loi de programme votée en 1961 a pu être chiffrée dans les moyens financiers à 110 millions de nouveaux francs, alors que, de l'aveu du Gouvernement, cette loi de programme ne reposait en fait sur aucun projet précis.

Combien avais-je raison alors de me refuser à suivre le Gouvernement dans une œuvre aussi insuffisante et aussi dérisoire !

Combien avais-je raison de dénoncer le caractère tendancieux de ce qui nous était offert à nous — territoires d'outre-mer.

A la vérité, nous avons l'impression aujourd'hui qu'il s'agissait moins d'équipement que de propagande destinée à calmer le légitime mécontentement des populations d'outre-mer.

La seconde conclusion que je tire de l'exposé gouvernemental est que les territoires d'outre-mer, partie intégrante de la République française, restent soumis en matière de plan à ce régime dont le Gouvernement se plaint à dire périodiquement qu'il n'existe plus puisque tout a été décolonisé.

En effet, c'est aux dispositions des lois du 30 avril 1946 et du 23 juin 1956 et des décrets pris pour l'application de ces lois, que le Gouvernement se réfère en matière de plan d'équipement des territoires d'outre-mer.

A la vérité, si, aux termes de l'article 44 du décret 57-813 du 22 juillet 1957 qui fixe toujours le statut de la Côte française des Somalis, l'Assemblée territoriale délibère, en ce qui concerne la section locale, sur le programme tendant à la réalisation et à l'exécution du plan d'équipement dans les conditions fixées par le décret pris pour l'application de la loi du 30 avril 1946, en fait, tout se passe à Paris, non pas à la tribune du Parlement comme cela devrait l'être pour des territoires de la République, mais au centre du comité directeur du F. I. D. E. S.

Les plans, en effet, comme le dit d'ailleurs le Gouvernement à la page 577 du tome III du projet de loi « sont soumis au comité directeur du F. I. D. E. S. qui décide... » — j'insiste sur le terme « décide » — « ...des moyens financiers qu'il leur affectera. Chaque année, le comité directeur approuve... » — j'insiste là encore sur le terme « approuve » — « ...les tranches annuelles du programme, qui sont ensuite exécutées sous la responsabilité et le contrôle des autorités locales ».

Quel est, en définitive, le rôle des assemblées locales ? Quel est le rôle du Parlement ?

La question se pose de savoir si nous sommes en régime démocratique ou si les principes de la technocratie doivent continuer à dominer la vie des territoires d'outre-mer.

J'ai pour le comité directeur du F. I. D. E. S. la plus grande considération. Je crois même que notre Assemblée y est représentée. Cependant je ne pense pas qu'il soit satisfaisant pour des hommes attachés aux idées républicaines et démocratiques de voir les assemblées locales reléguées en ce domaine capital à l'arrière-plan.

Combien nous sommes éloignés de ce qui était dit dans le préambule de la Constitution de la République au lendemain de la libération : « Fidèle à sa mission traditionnelle, la France entend conduire les peuples dont elle a pris la charge à la liberté de s'administrer eux-mêmes et de gérer démocratiquement leurs propres affaires... ».

Nous n'avons pas à pousser des cris délirants d'enthousiasme parce que la métropole, par le canal du F. I. D. E. S., veut bien condescendre à nous allouer les moyens d'équiper le territoire. Cette allocation de crédits, nous l'acceptons, mais dans la dignité et non dans la position puérile de mineurs qui attendent que le conseil de famille ait fini de délibérer, toutes portes fermées, sur ce qu'il voudra bien consentir financièrement.

Le paternalisme, nous n'en voulons plus. Nous aspirons à d'autres méthodes de travail fondées sur l'élargissement des franchises locales. Je reviendrai tout à l'heure sur ce point.

Que prévoit le Gouvernement pour la Côte française des Somalis ? Je lis à la page 581 du tome III du projet de loi portant approbation du plan de développement économique et social :

« Le rôle du port de Djibouti et l'existence d'un arrière-pays désertique et habité par une population nomade indiquent les deux actions à poursuivre. Le programme 1961-1965 fait une place plus large à l'amélioration des conditions de vie des populations nomades et plus généralement au développement des rares productions rurales du territoire : essais culturaux, phoeniculture, amélioration des pâturages, relance de la pêche. Un bureau d'hydraulique rurale sera créé pour animer et coordonner ces actions.

« Sans doute ces efforts n'auront-ils pas d'effets immédiats ; mais en dehors d'une petite mise en valeur agricole on doit surtout en attendre un sensible relèvement des conditions de vie très dures qui pèsent sur les nomades, grâce notamment aux forages de points d'eau et à la création de pâturages.

« Les travaux de développement du port seront poursuivis sur les crédits du F. I. D. E. S. et éventuellement du Fonds européen de développement.

« Le chapitre des équipements sociaux reste très diversifié : accroissement des moyens de médecine mobile, création de nouveaux dispensaires de brousse, extension de l'enseignement secondaire, adduction d'eau de Djibouti en constituent les principaux points d'application.

« La part prise par le F. I. D. E. S. au cours des trois années 1961, 1962 et 1963 sera réservée à raison de 35 p. 100 à la production et 45 p. 100 à l'équipement social. »

Je ne doute pas de l'excellence des intentions du Gouvernement, mais qu'il me soit permis de déplorer la banalité et la sécheresse de l'exposé que je viens de lire et qui constitue le seul renseignement que le Gouvernement veut bien donner au Parlement.

J'aurais aimé lire un exposé exhaustif des besoins et des insuffisances de l'économie de la Côte française des Somalis sur le plan agricole, sur le plan économique, sur le plan des industries alimentaires et de la pêche, afin de mieux apprécier les moyens proposés, moyens sur lesquels, d'ailleurs, le Gouvernement fait preuve d'une discrétion qui n'appelle certainement pas de compliments.

Tout cela a été dit en termes aussi vagues lors de la présentation de la loi de programme, en avril 1961. Mais puisque le Gouvernement reconnaît qu'en avril 1961 il n'y avait pas de plan territorial établi, le caractère vague de ses propos pouvait s'expliquer. Il n'en est plus de même aujourd'hui, selon ce qui nous est indiqué dans le tome III du projet de loi. Cela me permet de dire au Gouvernement que j'estime inadmissible l'insuffisance de renseignements qu'il nous donne sur le plan qu'il entend mettre en œuvre à la Côte française des Somalis. Le caractère plus que sommaire de ces renseignements doit être relevé et qualifié comme il convient.

S'agit-il du port de Djibouti ? Or se contente de nous dire que « les travaux de développement du port seront poursuivis

sur les crédits du F. I. D. E. S. et, éventuellement, du fonds européen de développement ». Un point, c'est tout.

Quels sont ces travaux ? On aimerait bien le savoir !

Depuis dix ans, on parle et l'on reparle du fameux dock flottant qui devrait transformer la vie portuaire de Djibouti. En avril 1961, on nous annonçait que les études continuaient, notamment pour établir la rentabilité du projet, afin d'inciter les capitaux privés à participer au financement de l'opération dont la partie publique serait financée en dehors de la loi de programme.

Un an s'est écoulé. Je ne vois rien dans l'exposé sur le IV^e plan en ce qui concerne le dock flottant, ne serait-ce que pour information. Dois-je comprendre que les études continuent ?

Comme je le disais le 27 avril 1961, on peut craindre qu'il n'y ait rien à espérer avant longtemps. C'est sans doute ce qui nous explique le caractère vague de l'exposé gouvernemental.

J'ai cité le dock flottant à titre d'exemple. Je citerai encore le programme de développement de scolarisation. A la page 582 du tome III il est question de l'extension de l'enseignement secondaire. Cela est bien peu explicite.

Lors de la discussion de la loi de programme, le Gouvernement nous disait : « La scolarisation, très insuffisante, sera poursuivie plus avant ».

Il y a tout un programme de scolarisation à développer et pas seulement sur le plan de l'enseignement du second degré.

On aurait aimé connaître quelques détails sur ce plan, en raison des variations que nous avons enregistrées en matière de scolarisation à la Côte française des Somalis. En 1960, certaines publications plus ou moins officielles affirmaient avec une large satisfaction que le pourcentage de scolarisation dans notre territoire était enviable pour un pays de nomades, comparé au pourcentage de scolarisation dans certains Etats africains. En avril 1961 nous apprenions, au contraire, que la scolarisation était insuffisante et devait être poussée. L'exposé du IV^e Plan, on s'en tient à l'enseignement du second degré. Je relève ces divergences qui font apparaître l'insuffisance des projets.

A la vérité, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, il est indispensable que les populations de la Côte française des Somalis soient plus largement associées à l'appréciation des besoins économiques et sociaux du territoire et à l'établissement des plans d'équipement dont on sait qu'ils sont finalement élaborés à Paris. Le moment est venu d'envisager un élargissement des franchises locales, de réaliser une réforme du cadre institutionnel du territoire.

Comme l'a écrit avec beaucoup de sereine raison Albert Schweitzer, d'après l'opinion qui prévaut aujourd'hui l'avènement de l'ère de progrès ne peut se faire qu'à condition que le frère cadet soit considéré comme majeur et capable de discernement au même titre que le frère aîné et que les indigènes prennent de plus en plus en main les destinées de leur pays. En toute chose et sur toute la terre, il veut supprimer ce qui reste du système patriarcal pour mettre à sa place un système non patriarcal.

Les populations aspirent à de larges franchises locales dans le sein de la République française. Elles prétendent aussi à une administration plus libérale et plus bienveillante.

Actuellement, il existe peu de libertés publiques et souvent, pour des incidents de peu de portée, on met en mouvement la force armée. C'est ainsi qu'il y a quelque temps des ouvriers se sont mis en grève à Obock. Aussitôt l'armée a été mise en état d'alerte. C'était beaucoup pour peu de choses. Je me dois d'ailleurs de rendre hommage à l'armée qui remplit avec beaucoup de tact les missions qu'on lui donne.

A cette occasion, je m'étonne de la décision prise par le Gouvernement de faire stationner des unités de la Légion étrangère à la Côte française des Somalis, privilège que ce territoire partage avec la Corse et la Guyane. J'ai beaucoup de considération pour la Légion étrangère, dont les mérites sont grands, mais je ne pense pas que sa présence soit indiquée dans un territoire aussi exigu et au climat si torride que la Côte française des Somalis.

J'incline à penser qu'il serait davantage souhaitable que le Gouvernement se préoccupât de renouveler le cadre institutionnel du territoire.

Les populations de la Côte française des Somalis, je l'ai déjà dit et je le réaffirme avec force, sont profondément attachées à la France. Mais elles souhaitent être mieux comprises de la

France métropolitaine et bénéficier de sa part d'un climat de confiance dont on ne perçoit pas encore les effluves bienfaisants. Elles veulent être associées à la gestion économique de leurs propres affaires.

Le 6 novembre 1961 j'ai déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale une proposition de loi portant statut de la Côte française des Somalis et qui confère au territoire une autonomie intérieure dans le cadre de la République française. Ainsi serait assurée la sauvegarde des intérêts français tout en accordant aux populations locales la gestion des intérêts propres au territoire.

Aux esprits inquiets je dirai que ce projet ne contient aucun germe de sécession. Par contre, en donnant aux pouvoirs locaux, notamment à l'assemblée du territoire, les prérogatives qui doivent normalement leur revenir, nous pourrions enfin élaborer des plans de développement économique et social qui ne seront plus, comme ils le sont actuellement, du domaine confidentiel. Le Parlement de la République aura, ce qu'il n'a pas aujourd'hui, les renseignements détaillés et précis sur les besoins locaux et sur les moyens à mettre en œuvre.

Dans le vote sur le projet de loi qui nous est proposé, j'aurai le regret de m'abstenir pour marquer ma protestation devant l'insuffisance de l'exposé qui nous est soumis. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Grenier.

M. Fernand Grenier. Monsieur le ministre, mes chers collègues, nous discutons du IV^e plan à un moment où le pays ne cesse d'être secoué par des grèves qui atteignent à la fois le secteur public et le secteur privé.

Pour quelles raisons ces grèves ont-elles lieu ? D'après les données officielles, de 1958 à la fin de 1961 la production industrielle a augmenté de 20 p. 100 et le rendement du travail, c'est-à-dire la productivité, de 17 p. 100 en moyenne. De cet accroissement du revenu national, de cette augmentation des richesses produites par le travail, la classe ouvrière, le peuple, ont-ils profité ? Là est toute la question.

A cet égard, un article publié le 14 mars par le journal patronal *l'Usine nouvelle*, est très significatif :

« Si, écrit ce journal, on fait le bilan de la progression des salaires horaires et des prix, de janvier 1958 à janvier 1962, c'est-à-dire pratiquement pendant l'exercice du pouvoir par le général de Gaulle, on constate que les premiers, les salaires, ont progressé de 33,6 p. 100, et les seconds, les prix, de 32,39 p. 100. Le rapport de ces deux chiffres apparaît, à première vue, préoccupant. Il signifierait que le niveau de vie des salariés ne s'est guère amélioré depuis quatre ans.

« Toutefois, ce qui importe davantage au Gouvernement, ce n'est pas tellement le bilan global sur quatre ans que la tendance manifestée par ce bilan. Cette dernière ressort dans le tableau ci-contre. Après avoir reculé en 1957 et stagné en 1958 et 1959, le pouvoir d'achat des salariés a repris une ascension assez régulière ensuite : gain de 4,8 p. 100 en 1960 et de 3,3 p. 100 l'an dernier. »

Je préciserais tout d'abord que les indices officiels des prix et des salaires qui sont utilisés par *l'Usine nouvelle* prêtent à contestation. Pour ce qui concerne les prix, le Conseil économique et social lui-même, à l'unanimité, affirme la non-représentativité de l'indice des 179 articles qui sert au rajustement du S. M. I. G.

Quant à l'indice officiel des salaires, il ne considère que l'industrie privée et non pas le secteur public. D'autre part, les salaires envisagés émanent des entreprises relativement importantes, c'est-à-dire de celles où la lutte est la mieux organisée pour résister à la diminution du pouvoir d'achat.

Telles sont les réserves que l'on peut apporter aux indices officiels concernant les prix et les salaires.

C'est pourquoi le relevé du coût de la vie le plus sincère que l'on puisse consulter est le budget-type de la commission supérieure des conventions collectives, dont la C. G. T. constate le montant chaque trimestre. La liste des éléments composant ce budget-type avait été arrêtée d'un commun accord entre les syndicats ouvriers et le patronat, comme correspondant à l'éventail des articles indispensables à la subsistance d'un ouvrier célibataire de la région parisienne. Or, ce budget-type se montait à 29.780 francs en juillet 1957 et à 43.899 francs en janvier 1962, ce qui marque une hausse des prix de 47 p. 100.

Quant aux salaires la revue *Economie et politique*, dans son numéro d'avril dernier, apporte de nombreuses statistiques

qui démontrent à l'évidence que l'on constate dans les métaux une perte moyenne de 6,5 p. 100 du pouvoir d'achat horaire, dans le bâtiment une baisse du pouvoir d'achat de 8 à 9 p. 100 à Paris et de 3 à 20 p. 100 en province, dans le textile — où des salaires de 30.000 francs par mois ne sont pas rares — une perte du pouvoir d'achat de 7 à 16 p. 100.

On peut même affirmer que pour les salariés les plus mal payés — ils sont environ un million — la diminution du pouvoir d'achat est de 14 p. 100.

Tout comme l'*Usine nouvelle* que je citais, la majorité gouvernementale a prétendu que le recul du pouvoir d'achat en 1959-1960 était une conséquence temporaire de « l'assainissement financier ».

Il est exact, certes, que les ordonnances gaullistes de décembre 1958 et janvier 1959 sacrifiaient, de propos délibéré, les travailleurs. Mais, depuis, nous n'avons pas oublié l'acharnement mis par M. Debré à essayer de bloquer les salaires, puis à limiter les augmentations.

Même en retenant l'indice donné par l'*Usine nouvelle*, à savoir un gain de 4,6 p. 100 du pouvoir d'achat de juillet 1957 à janvier 1962, nous sommes loin des 20 p. 100 d'augmentation de la production et des 17 p. 100 d'augmentation de la productivité ! Nous sommes loin également du III^e Plan qui avait prévu l'accroissement de 20 p. 100 par tête de la consommation des ménages pour la période 1957-1960.

Cela montre qu'en matière de plans gouvernementaux il y a loin des objectifs aux réalités. La conclusion, que personne ne peut nier, c'est que ce ne sont pas les travailleurs qui ont bénéficié de l'essor économique.

Qui, alors, a profité des 20 p. 100 d'augmentation de la production ? Les grands trusts, les banques, qui n'ont jamais connu une période aussi florissante. Il n'existe certes pas de statistique d'ensemble des profits capitalistes. Cependant, l'examen des bénéfices nets déclarés et des profits décelables de six entreprises aussi différentes que Kuhlmann, Thomson-Houston, Sidelor, les automobiles Peugeot, la Française des pétroles et les Galeries Lafayette font apparaître, pour les trois années 1958, 1959 et 1960, une augmentation de près de 30 p. 100.

Un autre indice est donné par la capitalisation boursière. La valeur des actions cotées en bourse est passée de 3.995 milliards de francs en juillet 1957 à 8.652 milliards en décembre 1961, soit une augmentation de 116 p. 100.

Enfin, nous avons les dernières statistiques publiées par le ministère des finances sur les revenus de l'année 1959, imposés en 1960 au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt complémentaire.

Il résulte de ces statistiques officielles que 5.494 ménages ont déclaré un revenu moyen de 1.070.000 anciens francs par mois ; 1.696 ménages, un revenu mensuel de 1.530.000 francs ; 1.133 ménages un revenu mensuel de 2.130.000 francs ; 719 ménages un revenu mensuel de 4.700.000 francs. Il s'agit de revenus nets fiscaux ; c'est dire que les revenus réels sont supérieurs, selon nos estimations, de 20 à 25 p. 100.

Pour les 719 ménages du haut de la pyramide, ceux qui ont un revenu moyen de 5 millions par mois, la part des salaires représente dans cette tranche 14,8 p. 100 du total. Il doit sans doute s'agir de directeurs d'usine, de hauts cadres de l'industrie ; mais la part des bénéfices industriels et commerciaux y entre pour 30,33 p. 100 et celle des revenus des capitaux mobiliers pour 28,1 p. 100.

A cette richesse à un pôle correspondent à l'autre extrémité, les difficultés d'existence et même la misère. En effet, 4.737.645 ménages ont eu — toujours d'après les statistiques du ministère des finances — un revenu fiscal global de 50.000 francs par mois ; 3.060.903 ménages ont eu un revenu mensuel situé entre 50.000 et 75.000 francs par mois ; 1.886.000 ménages ont eu un revenu inférieur à 25.000 francs par mois, et, parmi eux, 712.817 touchent moins de 12.000 anciens francs par mois. Ce sont ces vieux travailleurs dans les conditions d'existence constituent une honte pour les gouvernements de ce pays.

Je n'épiloguerai pas non plus sur la scandaleuse injustice d'une société dans laquelle, selon vos propres statistiques, la hiérarchie des revenus va de 1 à 3.000 ; d'un côté, ceux qui ont travaillé toute leur vie, et sont réduits encore trop souvent à des revenus de moins de 10.000 francs par mois ; de l'autre ceux qui encaissent les profits énormes prélevés sur le travail des autres ; sur le travail et sur la souffrance.

Dans cette Assemblée qui ne compte que dix ouvriers, il est indispensable d'apporter ici des éléments d'information sur la vie ouvrière.

L'augmentation de la productivité a été atteinte non seulement par la modernisation des machines, ce qui est bien, mais surtout par l'augmentation de la journée de travail. D'après les statistiques officielles, la moyenne hebdomadaire de travail, qui était en France de 39 heures en 1938, est passée à 46 heures en 1961.

Cet allongement de la journée de travail s'accompagne de cadences de productions accélérées dans les grandes entreprises. L'augmentation considérable du nombre des accidents du travail, des maladies nerveuses, des maladies professionnelles, en est le douloureux témoignage. En 1960 on a compté sur le lieu même du travail, comme victimes d'accidents, 2.000 morts, 76.000 infirmes à titre définitif et 2.200.000 blessés. Au total une moyenne de 13 p. 100 des ouvriers et ouvrières sont victimes d'un accident de travail chaque année.

Une conférence des femmes travailleuses s'est tenue les 17 et 18 février à Paris à l'initiative du parti communiste français. Une jeune fille a raconté qu'à l'usine de boulons où elle travaille on embauche des jeunes filles de quinze ou seize ans à la sortie de l'école ; elles travaillent de sept heures à douze heures et de treize heures à dix-sept heures ; les cadences sont accélérées à tel point que lorsque arrivent trois heures de l'après-midi ces jeunes ouvrières sont complètement fourbues.

« Je suis taraudeuse, déclare l'une d'elle, c'est-à-dire que je fais le filetage des écrous. Je travaille devant une machine qu'on appelle « piano ». Je dois continuellement courir devant la machine, c'est-à-dire parcourir 15 mètres par minute, soit 7 kilomètres en huit heures... Nous devons porter de lourds bacs contenant des écrous pesant en moyenne 100 kilogrammes... Nous travaillons avec la peur continue de nous couper les doigts... Nous n'avons même pas le droit de nous parler, étant continuellement surveillées... Nous vivons dans une atmosphère remplie de poussière. Nous travaillons dans la rouille et l'huile. Lorsque nous repartons le soir, nous avons les yeux rouges comme si nous avions pleuré, tant ils sont pleins de poussières et d'huile qui nous éclabousse continuellement. Nous sommes dans un enfer aux bruits étourdissants. »

Une autre ouvrière d'une usine de construction électrique qui occupe 800 ouvrières sur un effectif total de 2.100 travailleurs, relate que le pourcentage des malades est constamment de 10 à 12 p. 100, en raison des cadences inhumaines de production.

M. André Fanton. Et c'est un stakhanoviste qui parle !

M. Fernand Grenier. Une soudeuse à l'autogène d'une usine d'appareils ménagers, qui emploie 1.800 ouvriers dont la moitié de femmes, raconte :

« Le travail à la chaîne est épuisant. Nous n'avons pas le temps de relever la tête et nous faisons neuf heures par jour. Nous soudions 45 portes de réfrigérateurs à l'heure. Maintenant, nous en faisons 75. Cela fait en tout 270 réfrigérateurs par jour et nous n'avons eu aucune augmentation de salaires.

« Il faut ajouter à cela la fatigue du déplacement. Certaines ouvrières viennent de dix à douze kilomètres de l'usine. Malgré l'importante proportion de femmes, il n'y a pas de crèche et les femmes s'arrangent pour donner leurs enfants à garder. Cela leur coûte entre 150 et 200 nouveaux francs par mois qu'il faut déduire de leur salaire de 500 nouveaux francs. »

Ces citations suffisent à montrer combien l'essor économique a été durement payé des souffrances des travailleurs et tout cela pour permettre à 9.042 familles d'avoir un revenu supérieur à un million de francs par mois !

Le quatrième plan se propose-t-il d'améliorer cette situation ? C'est seulement dans une limite inférieure à la progression escomptée de la productivité que les revenus individuels pourraient être augmentés !

Le quatrième plan ne fixe d'ailleurs pas de taux d'accroissement des salaires ; il se borne à ce qu'il appelle « la consommation des particuliers », mêlant ainsi les salaires ouvriers et les profits capitalistes. L'ensemble augmenterait de 23 p. 100 en quatre ans, soit, compte tenu de l'accroissement naturel de la population, de 4,6 p. 100 par an et par tête.

En supposant que ces prévisions soient réalisées mieux que celles du troisième plan, l'augmentation des salaires serait celle que réclamait M. Debré en 1961 : pas plus de 4 p. 100 par an, c'est-à-dire non seulement le maintien du degré actuel d'exploitation de la force de travail mais son aggravation !

En résumé, l'étude du quatrième plan justifie pleinement l'opinion qu'en donnait le 12 juillet 1961 la commission administrative de la C. G. T.

Le plan dont il est question n'est pas, ne peut pas être un véritable plan de développement conforme aux intérêts des travailleurs, du peuple, du pays. Un tel plan ne peut être réalisé dans un régime dont le moteur est le profit et non pas l'intérêt de la collectivité, dans un régime dominé économiquement et politiquement par les puissances d'argent.

Ainsi, le quatrième plan sacrifie l'avenir national à une soif immédiate de profits. Il sacrifie la grande ressource nationale que constitue la capacité de production de la classe ouvrière. Il compromet lourdement l'avenir comme le compromettent les restrictions que vous imposez à l'enseignement général et technique, à la recherche scientifique et à la santé, car la force de travail demeure à nos yeux le capital le plus précieux de notre patrie.

C'est pourquoi nous soutenons les puissantes luttes revendicatives actuelles pour l'augmentation des salaires, traitements, retraites et pensions, pour la suppression des zones de salaires en province, pour une semaine de quarante heures sans diminution de salaire, pour les quatre semaines de congés payés.

Il est, certes, bien vrai que l'avenir de notre patrie exige le développement d'une économie moderne et la mise en œuvre de toutes les ressources nationales; mais cela suppose l'exploitation intensive et coordonnée des riches ressources énergétiques de la France, grâce au développement de la production charbonnière, de l'énergie hydraulique, du pétrole et du gaz naturel, grâce à la création d'une grande industrie atomique orientée vers la production pacifique.

Or, le quatrième plan prévoit une diminution de la production charbonnière: 57 millions de tonnes en 1960, 53 millions de tonnes en 1965. C'est dire qu'il y a de nouveaux Decazeville en perspective!

L'avenir du pays suppose une puissante impulsion des industries fondamentales, telles que l'électronique, la machine-outil, l'aéronautique. Il nécessite la formation d'un plus grand nombre d'ingénieurs, de techniciens, de spécialistes nécessaires à une économie nationale moderne et dynamique.

C'est là un vaste programme.

Pour que les ressources et les richesses qu'il nécessite ne soient pas accaparées au détriment du pays par les trusts français et étrangers, nous proposons la nationalisation des monopoles de fait et particulièrement de l'industrie atomique, de l'industrie pétrolière, de la grande industrie sidérurgique et chimique, des banques d'affaires et des compagnies d'assurances.

M. Joseph Pinvidic. C'est de la démagogie!

M. Fernand Grenier. Il convient en même temps de démocratiser la direction et la gestion des grands établissements et entreprises publics, tels que les charbonnages, la Société nationale des chemins de fer français, Electricité et Gaz de France, la Caisse des dépôts et consignations, le Crédit national, le Crédit agricole, le Crédit foncier, les entreprises et banques déjà nationalisées.

Nous pensons que les nationalisations permettent seules une direction unique...

M. Aimé Paquet. C'est le contraire!

M. Fernand Grenier. ... une direction nationale des investissements dans les branches considérées, ce qui est indispensable pour favoriser l'implantation d'entreprises industrielles nouvelles dans les quarante-quatre départements sous-développés du pays et sans, pour autant, désorganiser économiquement la région parisienne.

Sans ces nationalisations, les plans d'expansion économique dressés dans certaines régions, comme les plans du Sud-Ouest ou le plan breton, se heurteront aux obstacles dressés par les entreprises privées qui n'agissent jamais par patriotisme, mais toujours pour rechercher le profit maximum.

Il est également évident que le système dit « de la libre entreprise », avec tous ses abus, doit être corrigé par l'institution, à tous les échelons de la vie économique, du pouvoir d'initiative et de contrôle des travailleurs et de leurs organisations. Loin de porter atteinte aux droits des comités d'entreprises, comme c'est actuellement le cas, il convient, au contraire, d'élargir les attributions qui leur étaient dévolues à l'origine et que les

ministres du travail M. R. P. ont laissé attaquer, réduire, sans jamais rien faire de sérieux contre les attaques patronales.

Quant à l'Assemblée nationale, son rôle sera, dans une démocratie réelle, de contrôler l'orientation des investissements et de fixer les prix de base essentiels, ceux qui commandent la vie économique.

Telles sont, mesdames, messieurs, quelques-unes des mesures que nous proposons. Ces mesures ont été élaborées après la confrontation des points de vue d'ingénieurs, d'ouvriers, d'intellectuels dans plusieurs milliers de réunions, de discussions qui ont précédé nos congrès de 1959 et de 1961. Notre conviction profonde est que ces mesures peuvent seules assurer l'essor économique du pays, sans sacrifier les intérêts des travailleurs, comme cela s'est fait jusqu'à présent.

Malgré le silence qui les a entourées dans la presse, à la radio et dans les délibérations des partis politiques, nous avons également la certitude que les mesures que nous proposons s'imposeront de plus en plus à la réflexion comme à la discussion, pour laquelle nous sommes toujours disponibles, avec tous ceux des républicains qui ne confondent pas les intérêts des trusts et des monopoles avec l'intérêt national. (*Applaudissements sur certains bancs à l'extrême gauche.*)

M. le président. La séance est suspendue pour quelques instants.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures quinze minutes, est reprise à dix-sept heures trente-cinq minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Juskiewski. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. Georges Juskiewski. Mesdames, messieurs, je voudrais, dans ce débat sur le IV^e plan, faire quelques observations sur deux chapitres: celui de l'agriculture et celui de la politique régionale.

« Ce qui caractérise ce plan — a-t-on écrit dans *L'Information agricole* — c'est qu'il est mis sous le signe de l'incertitude pour ne pas dire de l'équivoque. Certaines fées n'étaient pas présentes autour de son berceau, notamment la fée européenne et ces absences ont encore accru les aléas qui sont le lot habituel des planistes... »

Oh! certes, les principes y sont énoncés et les options fondamentales qui s'en dégagent pourraient à la simple lecture nous satisfaire: poursuite de l'expansion, stabilité des prix, développement des investissements sociaux et recherche d'un meilleur équilibre régional.

Mais les principes sont une chose; leur application, tout autre chose.

Nous avions cru, par exemple, en ce qui concerne la politique agricole, que le IV^e plan serait le complément et peut-être même le moyen d'exécution de la loi d'orientation. Nous pensions y trouver les modalités d'application des principes édictés dans la loi, à savoir: l'établissement de la parité économique, l'équilibre de la balance commerciale agricole globale du territoire national, la participation à l'expansion et l'élimination des causes de disparité, l'égalité des situations sociales, le maintien d'une structure d'exploitation familiale.

Je dois avouer que nous sommes déçus et pourtant nous devions être préparés à cette déception, puisque — je l'avais relevé à cette tribune au nom du groupe auquel j'appartiens — les auteurs du plan avaient cru devoir nous prévenir:

« Les objectifs définis dans la loi d'orientation, dans de nombreux cas, peuvent être considérés comme des vœux du législateur, sans commune mesure avec les possibilités d'une politique agricole réaliste. »

C'est en raison de cette vérité, sans doute, que l'assemblée permanente des présidents de chambres d'agriculture, dans sa séance du 30 novembre 1961, a pu constater que « la loi d'orientation agricole du 5 août 1960, loi fondamentale pour les agriculteurs, n'a pas été prise en considération par les auteurs du plan, contrairement à l'article 4 de ladite loi qui faisait obligation au plan de tenir compte des principes visés par la loi, afin de fixer les moyens nécessaires à leur application. »

Les auteurs du plan avaient raison et je n'en veux pour preuve que le sort qui a été réservé à cette parité, tant réclamée par le monde agricole, et qui est pourtant le but que s'assigne l'article 1^{er} de la loi d'orientation.

Le plan aussi mentionne ce but mais il ne fait pas de la parité un impératif. Il se contente d'affirmer que le revenu des agriculteurs progressera au même rythme que celui des autres catégories de Français. Autrement dit, la disparité n'augmentera peut-être pas davantage, mais elle ne diminuera pas non plus. Elle demeurera ce qu'elle est.

La caractéristique de ce IV^e plan économique, malgré les horizons qu'il tente d'ouvrir, c'est donc, en matière agricole, le maintien de la disparité — il faut le souligner — et cela dans tous les domaines.

Maintien de la disparité dans le domaine économique, puisque n'est pas institué un mécanisme de garantie et d'écoulement pour stabiliser l'agriculture, notamment au moyen des prix d'objectif ; puisqu'on n'établit pas non plus à un niveau correct les termes de l'échange, c'est-à-dire le rapport entre les prix payés par le paysan pour l'acquisition de ses moyens de production et pour ses dépenses familiales et les prix qu'il perçoit lors de la vente de ses produits.

Maintien de la disparité dans le domaine social, puisque le plan ne prévoit pas l'inclusion dans les prix de revient de la charge d'une protection sociale totalement équivalente à celle qui est en vigueur dans les autres secteurs économiques ; puisque, aussi, les problèmes de l'aménagement rural et des constructions rurales n'y sont pas traités comme ils devraient l'être et n'ont pas la place qu'ils devraient avoir.

Maintien de la disparité, enfin, dans le domaine de la production où restent sans solution réelle les graves questions de la régionalisation des objectifs de production, du stockage, de l'organisation des marchés, à l'ère des surplus permanents.

Pour nous qui ne sommes pas des techniciens de la planification, nous avons en vain cherché les moyens efficaces que propose le plan pour améliorer le revenu agricole. Nous n'avons trouvé qu'une philosophie aux termes de laquelle cette augmentation du revenu des agriculteurs dépendrait de l'accroissement de la production et de la productivité conjugué avec la diminution de la population agricole, encore que, sur ce dernier point, rien ne soit prévu pour donner à l'exode envisagé un caractère humain et social. Les jeunes — tout le monde le sait — qui se décident à quitter la terre, n'ayant aucune formation professionnelle, ne trouvent d'embauche que dans les emplois subalternes de manoeuvre. S'il arrive une crise ou si surgit une difficulté, les premiers licenciés sont ces mêmes manoeuvres, c'est-à-dire les ouvriers d'origine paysanne.

Un exode rural sans reconversion organisée et dirigée ne s'opère, comme l'écrit le président Georges Bonnet, qu'au détriment de l'équilibre social de la nation et ne fait qu'accroître le prolétariat désespéré des grandes villes.

Au surplus, la conjugaison des éléments que je viens de citer a-t-elle, dans le passé, empêché la dégradation constante et progressive du revenu agricole ? Bien au contraire, elle nous a figés dans une situation paradoxale, à savoir que notre pays, en ce qui concerne les produits agricoles, est le plus cher d'Europe au stade de la consommation et de l'utilisation alors qu'il est le meilleur marché au stade de la production. Il y a à cela de multiples raisons, dont la principale est que les bénéfices d'une productivité agricole certaine et en augmentation ont toujours été confisqués par une politique orientée d'abord vers le consommateur et surtout, hélas ! vers les profits des groupes économiques et financiers les plus puissants, aussi bien publics que privés.

Tant que ce problème ne sera pas résolu, pourra-t-on parler sérieusement de l'amélioration du revenu agricole ?

La notion des prix garantis est, pour le paysan, essentielle. En supprimant les indexations instituées sous les gouvernements Guy Mollet, Bourges-Maunoury et Félix Gaillard, on a commis tout à la fois une injustice et une lourde faute sur le plan de l'économie. (Applaudissements sur certains bancs à gauche et à l'extrême gauche.)

Bien sûr, on nous parle d'actualisation, d'orientation. Malgré tous les débats qui se sont déroulés depuis trois ans, tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat, et en dépit de l'avis du Conseil économique proposant, dans son étude du IV^e plan, une amélioration progressive des prix de 5 p. 100 pendant quatre ans, il n'y a pratiquement plus de prix d'objectif mais des prix actualisés à partir du niveau de 1961, exception faite pour la viande de bœuf qui doit bénéficier, sur l'ensemble des quatre années du plan, d'une hausse de 10 p. 100.

Pourquoi cette obstination à refuser la garantie des prix ? M. Bertrand de Commynes l'évoque dans la revue *Jeune patron* : « Aux manipulations classiques des prix s'est ajouté le refus

d'appliquer une loi votée par le Parlement, et l'habitude s'est installée ainsi de présenter à l'opinion un baromètre truqué, arbitrairement bloqué au beau fixe ».

Mais la baisse ininterrompue des prix agricoles, alors que se poursuit la hausse des prix industriels, provoque, dans une large mesure, toutes les flambées de mécontentement paysan.

A la vérité, l'indexation reste, pour l'instant, le seul moyen efficace de corriger la disparité croissante entre les prix agricoles et les prix industriels.

Les chiffres parlent et il faut sans cesse les citer pour les faire encore mieux parler. A la Libération, un tracteur coûtait le prix d'une paire de bœufs ; aujourd'hui, il coûte le prix de quatre paires. Autrefois, le paysan n'achetait que 20 ou 30 p. 100 des produits nécessaires à sa production ; aujourd'hui, il en achète de 70 à 80 p. 100, ce qui le rend beaucoup plus vulnérable aux variations des prix industriels.

A côté de la notion des prix, et aussi essentielle qu'elle, il en est une autre que le plan paraît ignorer alors que la loi d'orientation y faisait allusion : c'est celle de la rentabilité. L'agriculteur autarcique d'autrefois a soudain découvert la nécessité d'un équilibre budgétaire. Le simple calcul, appris à l'école primaire, du bénéfice représentant la différence entre le prix de vente et le prix d'achat doit être, en l'occurrence, revisé, et la fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, depuis son congrès de 1960, s'attache moins à calculer les prix de revient des produits qu'à rechercher les prix de rentabilité des exploitations. Car il s'agit aujourd'hui, non plus d'une économie de subsistance, mais d'une économie de marché.

Quand l'exportation était une simple braderie d'excédents, cette notion pouvait être mineure et il pouvait y avoir laisser-aller.

Mais, à l'heure où l'agriculture française se trouve condamnée à l'exportation, en raison de cette vérité première que la meilleure défense du commerce intérieur est la conquête du marché étranger, la notion de rentabilité prend alors toute sa valeur.

M. François Var. Très bien !

M. Georges Juskiewski. Voilà donc les deux notions essentielles que je n'ai pas trouvées dans le plan. Elles restent posées en problème sans qu'on y apporte une solution d'équité. Bien au contraire, le Gouvernement continue, comme par le passé, à agir pour que les produits agricoles soient vendus, non en fonction des coûts réels de production calculés suivant les règles d'une véritable comptabilité, mais aux plus bas prix possibles, ce qui met le paysan dans l'impossibilité de rendre son exploitation rentable. Cela, bien entendu, en dépit de la loi d'orientation qui stipule notamment que « les prix agricoles devront être établis en tenant compte intégralement des charges et de la rémunération du travail et du capital en agriculture ».

Quant aux problèmes de structure, quelle solution leur propose-t-on dans le cadre de notre région, dont l'exploitation agricole est typiquement familiale avec un morcellement des plus importants ?

Il eût été de bonne politique que non seulement le plan rétablisse progressivement la parité entre l'agriculture et les autres activités économiques, mais encore qu'il étende la portée de ce principe tout à la fois aux régions et aux catégories sociales défavorisées dans le passé.

Hélas ! il faut déplorer l'insuffisance des crédits d'investissement en ce qui concerne les adductions d'eau, l'électrification et surtout l'habitat rural, alors que, dans nos régions, 50 p. 100 à peine des adductions d'eau sont réalisées et qu'il reste à faire les plus difficiles, c'est-à-dire les plus coûteuses, que l'électricité n'arrive pas en force dans nos campagnes, que les bâtiments vétustes sont inadaptés à une agriculture moderne, et que les moyens d'accès à la ferme et aux champs sont des chemins cahoteux du temps de la charrette à bœufs.

Il faut citer des chiffres : 500.000 kilomètres de chemins ruraux sur 750.000 en France ne sont pas entretenus ; 50 p. 100 des communes de moins de 2.000 habitants n'ont pas l'eau ; l'an dernier, un dixième à peine des logements construits étaient destinés à la population rurale. Quant aux dépenses publiques relatives à la recherche, à l'enseignement, à la vulgarisation, elles représentent en France 5 p. 100 du budget de l'agriculture, alors qu'en Allemagne les mêmes dépenses représentent 12 p. 100, en Hollande 18 p. 100, en Belgique 38 p. 100.

D'autre part, si le plan prévoit un rythme de remembrement accéléré — sans pour autant en ordonner les moyens — il semble que toute sa politique financière sera menée par l'intermédiaire des S. A. F. E. R., c'est-à-dire les sociétés d'amé-

nagement foncier et d'établissement rural. Mais, outre que ces mesures visant les structures foncières ne doivent pas pour autant faire négliger la mise en place par priorité des dispositions relatives à l'infrastructure, je voudrais, comme le Sénat, insister sur le danger qu'il y aurait, à la fois à considérer ces sociétés comme une panacée à tous les maux dont souffre l'agriculture et à créer, à leur profit, un droit de préemption, alors que le droit d'option devrait leur permettre sans doute d'aboutir au même résultat.

Quant à l'action régionale que propose le plan, que faut-il en penser ?

Je reprends l'exemple de notre région du Sud-Ouest. Notre agriculture est constituée pour 50 p. 100 d'exploitations familiales de moins de dix hectares, ce qui se conçoit pour la plaine maraîchère du Roussillon mais qui ne donne guère de rentabilité sur les causses du Lot et de l'Aveyron. La modernisation s'est plaquée artificiellement sur une structure agricole mauvaise, et elle n'a produit que des effets apparents. Le passage de l'agriculture vivrière à l'agriculture industrielle, seul moyen d'augmenter le niveau de vie dans le cadre de l'exploitation familiale, n'est pas encore effectué. Et, par agriculture industrielle, nous entendons non pas l'exploitation gigantesque, mais l'exploitation où comptabilité, analyse des sols, des variétés et des engrais sont en règle et où la rentabilité est la clef de l'affaire.

Notre industrie peut, hélas ! se résumer à quelques usines médiocres, localisées non en fonction de données économiques, mais des origines historiques ; à de vieilles industries hors du monde moderne, hors du Marché commun, à de petites unités locales sans dynamisme, ou bien à des mines et industries lourdes en agonie, comme à Decazeville. A l'échelle moderne, nous avons seulement Sud-Aviation, Lacq et quelques unités très localisées comme Ratier à Figeac ou Fouest à Capdenac.

Enfin, notre commerce est à l'échelle de notre agriculture et de notre industrie, c'est-à-dire vieillot et inadéquat.

Tout cela vient de ce que l'économie du Sud-Ouest est dominée par son éloignement du centre français des affaires. Demain, cette économie risque d'être encore plus misérable par son éloignement plus grand encore du nouveau centre européen.

C'est cet éloignement qui a fait sombrer notre économie, qui a poussé les jeunes dans une émigration progressive et qui a condamné la population restante à un niveau de vie insuffisant.

Jules Milhau, dans un rapport du Conseil économique, a attiré l'attention sur « la manifestation la plus impressionnante des déséquilibres régionaux en France et qui est la concentration démographique croissante de certaines régions au profit de la sous-peuplement d'autres régions qui tendent peu à peu à la désertion totale ».

Oui ! mais les habitants d'une région accepteront d'y vivre dans la mesure où ils pourront bénéficier du bien-être individuel et collectif qu'on trouve dans les autres régions.

Pour compenser cet éloignement et pour tenter d'arrêter cette désertion, il faut un programme d'action régionale vigoureux, d'autant plus nécessaire dans le temps européen ; car est-il besoin de souligner l'importance capitale que prend la reconnaissance du fait économique régional à l'heure du Marché commun ? Europe et région sont deux termes inséparables, affirme M. Bertrand Motte. Oui, à condition que la conception de l'expansion régionale soit celle qui implique la restitution à l'échelon régional des moyens permanents dont a besoin une économie moderne pour vivre.

Que nous offre le IV^e plan ?

Prenant les effets pour les causes, il nous présente un catalogue de vœux pieux. Il ignore qu'avant de parler de modernisation de l'agriculture il faut en organiser les moyens, qu'avant de parler de décentralisation il faut en créer les conditions. Il oublie aussi qu'au lieu de dresser les régions les unes contre les autres il faut comprendre que la prospérité de tous est la condition essentielle de celle de chacun.

Selon les termes mêmes employés par les auteurs du plan, nous relevons, parce que nous sommes une région pauvre ou faible, d'une politique d'entraînement, par contraste avec la politique d'accompagnement réservée aux régions riches dites fortes.

Alors, trois ensembles de mesures d'accompagnement me paraissent absolument nécessaires pour tenter de rendre la prospérité à cette région du Sud-Ouest.

Les premières doivent viser l'énergie et faire de celle que nous produisons le facteur essentiel de l'industrialisation du Sud-Ouest. Si les techniques modernes des lignes à haute tension ont réduit les avantages que tiraient de leur situation les régions qui furent les premières productrices d'énergie hydraulique, c'est-à-dire les Pyrénées, du moins un bas prix de l'électricité apporterait-il une compensation à notre région.

De même pour le gaz de Lacq, qui a donné au Sud-Ouest un moment de grands espoirs. Si, par son importance même, ce gisement a constitué plus une richesse nationale qu'une richesse locale, du moins le gaz devrait-il être livré à l'ensemble du Sud-Ouest en priorité et à très bon marché, comme en Italie pour le méthane de la vallée du Pô.

Un deuxième ensemble de mesures concerne les transports. En effet, pour rendre la vie à notre région, il faudrait véritablement, comme l'a affirmé le professeur Lajunic, la désenclaver. Pour ce faire il y a trois moyens : la route, le fer, l'eau.

S'agissant de la route, il nous paraît illogique de construire de grands axes routiers dits autoroutes pour doubler les lignes de chemin de fer existantes et qui rayonnent à travers la France à partir de Paris, alors que les liaisons transversales de notre pays sont des plus difficiles, partant, des plus coûteuses.

En ce qui concerne le fer, j'insisterai, après tant d'autres collègues, sur la nocivité, pour la vie économique de notre région, du projet de dépréciation des transports, qui condamne à l'avance toute tentative ou toute velléité d'essor puisqu'il pénalise, et durement, deux fois notre région en augmentant, d'une part, le prix de revient des biens de production et, d'autre part, les charges pesant sur l'écoulement de la production. On comprend mal d'ailleurs, en raison de ce que j'ai dit il y a quelques instants, qu'on fasse une dépréciation des transports alors que, dans le même temps, on maintient une péréquation de l'énergie. (Applaudissements sur certains bancs à gauche ainsi qu'à l'extrême gauche.)

Enfin, l'eau. A l'heure où l'on ouvre sur l'Europe de demain un véritable pari par l'axe Rhône-Rhin, nous disons que, le véritable pari, c'est la liaison Rhin-Rhône-Garonne qui, pour notre région, sera la porte ouverte sur l'Europe industrielle et l'Europe agricole. Lors de la construction du canal du Midi, qui fut à l'origine, il ne faut pas l'oublier, un canal maritime, la chancé du Sud-Ouest d'être bordé par deux mers n'avait certes pas échappé à ses créateurs. C'est étonnant plus que favorable que nous avons laissé échapper, il faut le rattraper pour donner à la région de Toulouse ses chances dans les perspectives européennes.

Un troisième ordre de mesures vise l'agriculture, pour laquelle nous ne demandons pas l'aumône, certes, mais pour laquelle nous ne voulons pas non plus une répartition égalitaire de la misère.

Cette agriculture bénéficierait d'abord de l'expansion économique de la région. Une décentralisation industrielle bien organisée, bien entraînée, avec industrie lourde à Toulouse ou dans les régions à vocation industrielle comme le bassin de Decazeville et petites usines annexes ou usines de transformation réparties dans la région, aurait pour premier effet bénéfique de ne pas ajouter, à l'exode agricole, l'exode rural, par une organisation rationnelle de l'emploi.

Ensuite, nous souhaiterions tout simplement que soient prises en considération les suggestions de l'assemblée permanente des présidents de chambres d'agriculture qui tendent à faire appliquer la loi d'orientation dans sa totalité et non dans ses parties dissociées du tout.

Il faut à la vérité dire que si l'article 6 en particulier avait été mis en application par le Gouvernement, c'est-à-dire si, depuis la parution de cette loi, le 1^{er} juillet de chaque année avait été déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale un rapport sur la situation agricole, la discussion sur le plan aurait été facilitée.

Mais sans doute, chaque chose venant en son temps, nous attendrions, pour discuter des mesures propres à l'agriculture, le débat sur la loi de programme agricole.

Reste l'enseignement. Lui aussi doit être d'abord démocratisé par une réforme urgente des attributions de bourses, avec augmentation importante des crédits qui y sont affectés. Il doit être, en outre, décentralisé par une réorganisation nouvelle des implantations scolaires, qui donnera aux jeunes de chez nous, pour ceux qui choisiront de rester à la terre, un enseignement professionnel complet, pour les autres, un enseignement général ou technique qui leur ouvrira des horizons nouveaux. Il ne doit pas plus y avoir de cloisons étanches entre ces enseignements qu'il ne doit y avoir d'obstacles à l'accèsion aux écoles.

C'est la chance d'avenir de notre région sous-développée que d'être axée sur une grande université, à condition que l'université aussi revise et rajustise ses conceptions et ses méthodes pour que l'homme de science ne soit plus séparé de l'homme d'action. Alors la liaison université-économie, ainsi que Toulouse s'efforce de la réaliser, sera un des éléments de résurgence de régions déshéritées comme l'est celle de Midi-Pyrénées.

Donc, pour permettre le développement économique et social de la région, il faut créer les conditions nécessaires de développement. Il faut réparer ce qui existe, en adaptant au monde moderne des structures archaïques, mais il faut aussi faire du neuf. La véritable voie de l'expansion est celle qui va vers l'avenir, celle qui appelle des pionniers et non des rentiers.

C'est dans la jeunesse de la vie économique qui se renouvelle sans cesse et de plus en plus vite qu'une région doit chercher son salut.

Telles sont, mes chers collègues, les observations que je voulais formuler à propos du IV^e plan, au regard de ma région du Sud-Ouest qui est loin d'être sans ressources mais qu'il faut organiser dans le cadre des programmes régionaux prévus par le plan. Cela s'appelle l'aménagement du territoire. Aménager le territoire, c'est faire en sorte que toutes les régions de France se développent harmonieusement, en fonction de chaque partie du territoire, de l'espace européen et mondial, afin d'arriver au niveau de vie le plus élevé possible pour ses habitants et à la plus grande puissance économique du pays. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche, ainsi qu'à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Paquet. (*Applaudissements à droite.*)

M. Aimé Paquet. Mesdames, messieurs, je présenterai quelques observations, quelques suggestions et quelques critiques, qui porteront principalement sur la partie agricole du plan, sur l'aménagement du territoire et sur la décentralisation.

On peut diviser la conception d'ensemble du chapitre agricole du plan en trois parties : les problèmes de croissance, les problèmes de structure et les objectifs généraux.

En ce qui concerne les problèmes de croissance, la production doit croître d'ici 1965 de 30 p. 100 — à raison de 4,5 p. 100 par an — et la consommation de 21 p. 100 seulement. C'est dire qu'il y aura des excédents difficiles à résorber, étant donné les excédents mondiaux déjà nombreux et que l'on écoule à des prix de braderie. C'est dire aussi qu'il faudra en arriver à un soutien des prix de plus en plus coûteux. Au budget de 1962, nous avons prévu à cet effet 200 milliards d'anciens francs environ ; en 1965 nous devrons sans doute en prévoir 500, si les choses restent en l'état.

Le prix est un compromis entre la juste rémunération due à l'agriculteur et les transferts budgétaires qu'il est possible de réaliser. C'est pourquoi le Gouvernement a eu devoir maintenir les prix au niveau actuel — j'y reviendrai — sauf en ce qui concerne la viande, dont le prix augmentera de 10 p. 100.

En ce qui concerne les problèmes de structure, le développement de la productivité en vue d'une meilleure compétitivité est recherché. En conséquence, le plan prévoit que 75.000 agriculteurs quitteront la terre chaque année et cet exode commande la réforme des structures foncières, notamment celle de 1.200.000 exploitations de moins de dix hectares. D'autre part, la recherche de la productivité et de la compétitivité exige parallèlement la réforme et l'adaptation de l'organisation commerciale et économique.

Quant aux objectifs généraux ils tendent à la recherche de la parité par un certain nombre d'actions orientées vers l'amélioration des revenus des agriculteurs.

Ces conceptions générales appellent de notre part quelques réflexions.

Premièrement, si nous approuvons sans réserve la recherche de la productivité optimum — c'est une loi contre laquelle on ne peut rien — il convient aussi d'en humaniser les effets par le reclassement et par la reconversion. Or les solutions proposées par le plan sur ce point nous paraissent nettement insuffisantes.

Deuxièmement, le plan a été élaboré avant les accords de Bruxelles, dans une optique nationale. Il apparaît qu'à la suite de ces accords certaines dispositions devraient être revues, et notamment celles qui sont relatives aux prix et à l'organisation des marchés.

La lettre rectificative qui nous a été présentée nous paraît insuffisante à cet égard.

Troisièmement, le plan fait sans cesse référence à la loi d'orientation et à la recherche de la parité. Or, aucune des mesures proposées — j'insiste sur ce point — ne nous semble susceptible de l'atteindre aussi bien sur le plan économique que sur le plan social.

A la lumière de ces trois observations examinons très rapidement quelques chapitres du plan : les débouchés, les prix, l'organisation des marchés, les structures et les objectifs sociaux.

Les débouchés.

Le plan prévoit que la consommation intérieure croîtra de 21 p. 100, les exportations en zone franc de 41 p. 100, les exportations vers l'étranger de 105 p. 100. Cela est considérable et nous pensons que les accords de Bruxelles ne permettront pas d'aller plus loin.

Pendant, et c'est important, les accords de Bruxelles reconnaissent la vocation agricole de la France, la notion préférentielle au profit des agriculteurs européens. Ils consacrent aussi la responsabilité communautaire quant à l'assainissement des marchés.

Il apparaît donc que le problème des surplus devra se résoudre de plus en plus à l'échelle européenne, dans une première étape, et à l'échelon mondial dans une deuxième étape, afin de mettre un terme à l'aberrant système actuel qui met le contribuable français dans l'obligation de subventionner les consommateurs anglais et allemands qui sont aussi solvables que lui.

L'aide alimentaire aux pays sous-développés devra également être organisée : sur le plan européen d'abord, sur le plan mondial ensuite.

Cette répartition, entre les pays qui ont faim, des produits agricoles dont dispose le monde occidental, est économiquement et socialement saine. Elle est aussi politiquement intelligente, car elle nous permettra de supplanter, sur ce point au moins, l'influence du monde communiste.

Mais il n'est pas mauvais de rappeler que nous avons, chez nous, nos économiquement faibles ; l'attribution que nous pourrions leur faire de nos surplus, soit gratuitement, soit au prix de l'exportation, serait une mesure socialement souhaitable.

En ce qui concerne les prix, le plan ayant été, nous l'avons déjà dit, élaboré dans une optique nationale, la politique qui nous est proposée est un compromis entre les transferts budgétaires possibles au soutien des marchés et une juste rémunération de l'agriculture. Sauf pour la viande, le *statu quo* a été retenu. La marche vers la parité doit donc être assurée, selon le plan, par l'accroissement de la production et de la productivité.

Nous estimons sincèrement que c'est illusoire, car les autres branches de l'économie recherchent aussi la productivité, laquelle est souvent supérieure à celle de l'agriculture. De plus, les résultats de cette productivité sont le plus souvent affectés, non pas à la baisse des prix, mais à l'accroissement des revenus. Par conséquent, nous pouvons craindre que la disparité ait tendance à s'accroître et que les termes de l'échange continuent à se détériorer. D'autant plus que si la productivité est génératrice de profits, elle alourdit considérablement les charges de l'exploitation agricole.

Il conviendrait donc, à notre sens, comme conséquence des accords de Bruxelles, de reviser nos prix d'objectifs. Les représentants de la profession, appuyés en cela par le Conseil économique, estiment qu'une augmentation des prix de 5 p. 100 à la production est nécessaire pour réaliser une étape sérieuse vers la parité.

Dès 1962, le mouvement vers le rapprochement des prix européens doit être amorcé. Or, les prix français sont presque toujours les plus bas.

Quant au soutien des prix par le F. O. R. M. A., rien de nouveau ne nous est proposé. Le F. O. R. M. A. certes est correctement doté et je me plais à souligner que pour la première fois, sa dotation ne provoque ni contestations ni protestations. J'ai connu un temps où deux ou trois fois par an des difficultés s'élevaient sur ce point précis. Mais garantir les produits les plus menacés n'est pas suffisant. En outre, en effet des productions qui ne sont pas ou qui sont mal adaptées aux besoins, les prix garantis exerçant toujours l'attraction que l'on sait. Le F. O. R. M. A. devrait donc orienter la production par la qualité, ce qui nous permettrait de conquérir des marchés étrangers à condition évidemment qu'on veuille s'en donner la peine. Or, sur ce point, rien ne nous est proposé.

En ce qui concerne l'organisation des marchés, un effort sérieux est envisagé puisque de 456 millions de nouveaux francs

dans le III^e plan nous passons à 1 milliard 133 millions de nouveaux francs. Ce chapitre appelle toutefois quelques observations.

Il est prévu de recouvrir le territoire d'un ensemble d'abattoirs en ce qui concerne la viande, et de marchés gares en ce qui concerne les fruits et légumes. Cela est excellent. Je crains cependant que la solution qui a été choisie ne soit pas la meilleure.

J'aurais préféré, en ce qui concerne la viande, par exemple, un réseau d'abattoirs intercantonaux de 1.000 tonnes environ, peu coûteux, dotés d'installations assez rudimentaires mais offrant des garanties sur le plan sanitaire et dont le rayon d'action ne dépasserait pas quinze ou vingt kilomètres. Ces abattoirs intercantonaux seraient rattachés aux abattoirs régionaux qui, eux, auraient été dotés du marché à bestiaux, des équipements frigorifiques, des installations permettant le traitement du cinquième quartier et de tous les équipements indispensables à l'exportation. Cela eût été beaucoup plus rationnel. Or, c'est l'autre solution qui a été choisie.

Je sais que, pendant très longtemps, on a hésité et qu'un arbitrage a finalement été rendu par le Premier ministre de l'époque, M. Michel Debré. On avait alors porté le choix sur des abattoirs plus importants et moins nombreux, pouvant traiter 4.000 à 5.000 tonnes de viande et ayant parfois un rayon d'action de quarante à cinquante kilomètres. Je crains, je le dis avec conviction, que nous allions vers un certain alourdissement des circuits par des transports irrationnels, et surtout que l'application de cette mesure ne se heurte à de sérieuses difficultés.

Mais, sur ce point précis, un autre problème est posé que le Gouvernement devra bientôt, je crois, trancher d'une façon définitive. Il s'agit du problème de la reconstruction des abattoirs de la Villette, à la Villette. Je n'insisterai pas, pour le moment, sur ce sujet, puisqu'il va probablement faire l'objet d'un débat prochain devant l'Assemblée, plusieurs questions orales ayant été déposées.

Je dirai simplement que reconstruire la Villette au même endroit serait une erreur capitale qui aurait des répercussions néfastes et prolongées sur l'ensemble du marché français ; ce serait, en quelque sorte, consacrer le temple de la spéculation et aller à l'encontre des objectifs du plan que nous discutons.

En effet, le plan prévoit la construction des abattoirs sur les lieux mêmes de la production, ce qui me paraît excellent, car cette formule permettra aux producteurs, réunis dans des groupements de producteurs — je reviendrai sur ce point — dans le cadre de sociétés d'économie mixte chargées de gérer ces abattoirs, d'assurer un contrôle, de lutter contre la spéculation et d'orienter les productions par régions.

Ces principes sont valables aussi pour les fruits et légumes. Mais, en ce domaine, il conviendrait de ne pas sombrer dans le gigantisme qui exige des investissements trop élevés et conduit à des prix de revient exagérés. Nous pourrions citer un certain nombre d'exemples.

C'est à ce point que s'insèrent les groupements de producteurs dont fait état le plan et que l'on doit faire intervenir avec prudence. Ils doivent toujours se constituer dans la liberté et avoir pour objectif la recherche de la qualité, la concentration de l'offre face au commerce le plus souvent mieux organisé, l'étude de marchés, une participation étroite à la gestion soit des abattoirs, soit des marchés-gares, dans le cadre de sociétés d'économie mixte, et enfin, une association étroite à l'industrie de transformation qui a besoin de contrats et qui compte un retard considérable chez nous.

Mais, ce réseau de marchés-gares et d'abattoirs étant judicieusement réparti sur l'ensemble du territoire, les groupements de producteurs accompliraient une œuvre utile s'ils acceptaient d'ouvrir ici et là, avec l'aide des consommateurs, des magasins-témoins. Je dois rendre hommage à M. Missoffe, secrétaire d'Etat au commerce intérieur, qui a tenté, dans des conditions très difficiles, d'ouvrir de tels magasins ; il faudrait les généraliser. Ces magasins seraient gérés par les groupements de producteurs, en accord avec les consommateurs. Ils s'approvisionneraient aux mêmes sources que le commerce libre, supporteraient les mêmes charges, la même réglementation, et se contenteraient de marges bénéficiaires normales.

Si, dans chaque ville d'une certaine importance, on pouvait ouvrir un ou deux magasins témoins, pour les fruits et légumes ainsi que pour la viande, fonctionnant dans les conditions que je viens de définir, en leur donnant la publicité nécessaire, je vous assure que cela contribuerait sérieusement à l'assainissement du marché. En régime libéral, je ne vois pas d'autre solution.

En ce qui concerne les structures, les observations peuvent être nombreuses.

Le plan prévoit une réduction de 10 p. 100 de la population agricole. L'agriculture apparaît donc comme un réservoir de main-d'œuvre. A-t-on prévu l'emploi de cette main-d'œuvre ? A-t-on prévu les mesures aptes à humaniser la reconversion à laquelle j'ai fait allusion tout à l'heure ?

Il n'apparaît pas que cela soit suffisant. En effet, le nombre de créations d'emplois prévues dans le domaine industriel — 900.000 d'ici à 1965 — correspond à peine à l'accroissement normal de la main-d'œuvre ou à l'immigration qui résultera de la libre circulation des hommes à l'intérieur du Marché commun.

Il ne reste donc pour l'agriculture, en gros, que le secteur tertiaire. Sur ce point, je suis bien obligé de constater que presque rien n'a été fait, et c'est ce que je reproche au plan.

Il convient donc d'accroître encore l'effort de décentralisation des collèges techniques, des collèges d'enseignement général, afin de mettre l'enseignement de qualité à la portée des agriculteurs. Les bourses doivent être attribuées plus libéralement — il y aurait beaucoup à dire sur ce point, on pourrait citer quantités d'exemples, mais je passe. Il faut accroître la formation générale des agriculteurs afin de leur permettre d'être des chefs d'exploitation valables et de s'adapter à un autre métier si un jour le besoin s'en fait sentir.

Toujours en ce qui concerne la réforme des structures, on pourrait parler des S. A. F. E. R. des zones d'action rurale, mais plusieurs de mes collègues l'ont déjà fait et je ne m'y étendrai pas. Je voudrais dire quelques mots, cependant, du remembrement.

Chacun sait l'importance que le remembrement revêt dans notre pays. Une première observation s'impose : il ne suffit pas de remembrer, il faudrait parallèlement — je sais que ce n'est pas simple, mais je crois que le problème vaut la peine d'être étudié — prendre des mesures pour que le démembrement ne se fasse pas au fur et à mesure qu'on remembre...

M. Michel Boscher. Très bien !

M. Aimé Paquet. ... et les besoins sont immenses ; or, il faut le dire, on bute sur une insuffisance en personnel. Il y a là un véritable goulot d'étranglement. Il s'agit en effet non seulement d'un travail technique de la compétence des géomètres, mais aussi d'une action psychologique et d'un travail administratif et juridique. Je crois que, sur ce point, les textes actuels sont insuffisants et ne permettent pas au génie rural de trouver un personnel suffisant en quantité et en qualité. Ce travail de remembrement exige des hommes qualifiés. Je le répète, c'est un travail de juriste, de psychologue et, pourquoi ne pas le dire, d'orateur car il s'agit de convaincre, d'expliquer, de bien connaître le milieu rural.

Je ne pense pas que l'arrêté du 2 juillet 1956 tienne compte de tous ces facteurs. On peut y lire par exemple que pour le titre d'agent spécial il est demandé un certificat de licence ou un diplôme de fin d'études des écoles d'ingénieurs reconnues par l'Etat. Un certificat de licence ? S'il s'agit d'une licence d'anglais, je ne vois pas très bien le rapport que cela peut avoir avec le remembrement.

Quoi qu'il en soit, l'arrêté du 2 juillet 1956 permet au génie rural de recruter du personnel. L'idée est donc très bonne, mais elle est très difficile à appliquer. Les conditions du recrutement sont malaisées puisqu'il s'agit de personnel temporaire ; il est donc difficile d'avoir du personnel de qualité. De plus, je viens de l'expliquer, les diplômes et les compétences exigés sont sans rapport, souvent, avec le travail demandé. Il faudrait donc modifier le statut du personnel car le remembrement est un travail de longue haleine. Il faudrait un personnel stable, ayant des connaissances du milieu rural et des connaissances de droit. Au surplus les traitements accordés sont très bas. Je crois qu'il ne serait pas mauvais d'intéresser les remembreurs à leur travail comme le sont, d'ailleurs, les ingénieurs du génie rural pour les autres travaux.

Il nous reste à voir — et j'en aurai terminé avec le chapitre agricole — les objectifs sociaux.

On a beaucoup parlé de l'équipement rural, de l'électrification, des adductions d'eau ; je n'y reviendrai pas.

Je me bornerai à regretter l'absence d'un véritable plan social agricole prévoyant l'alignement, par étapes, des prestations sociales agricoles sur celles du régime général.

Malgré l'effort réalisé récemment — et qu'il faut reconnaître — sur le plan de la vieillesse et de la sécurité sociale agri-

cole, la part supportée directement par l'agriculture reste supérieure à celle que supportent la plupart des autres catégories sociales. Chacun sait que l'aide actuelle de la collectivité en faveur de l'agriculture est de 75 p. 100 alors que l'aide apportée aux autres catégories est de l'ordre de 88 p. 100.

Mais ce qui manque au plan, à mon sens, c'est la création d'un fonds social qui est indispensable pour aider aux reconversions nécessaires.

Ce fonds social serait transitoire comme l'est l'aide en faveur de nos compatriotes repliés d'Algérie, en attendant que les réformes de structure soient terminées ou très avancées. Il viendrait en aide, notamment aux vieux agriculteurs qui voudraient céder leur exploitation aux jeunes — c'est là, vous le savez, le plus souvent le drame auquel on se heurte. Il permettrait les conversions nécessaires, comme le fait le fonds social de reconversion de la C. E. C. A.

Comment le financerez-vous, me demanderez-vous ? Je crois que les accords de Bruxelles ayant permis de prendre en charge, sur un plan général, européen, le coût de l'écoulement des surplus, il y aura là un manque à dépenser pour le Gouvernement français. J'ai parlé tout à l'heure de 500 milliards de francs en 1965. On pourrait peut-être affecter au fonds social ce manque à dépenser, ce qui serait très intéressant.

Pour conclure sur ce chapitre, je présenterai trois reproches. Le premier, c'est que si l'on se réfère sans cesse à la loi d'orientation agricole, les moyens proposés ne semblent pas suffisants pour progresser vers la parité souhaitée.

Ma deuxième observation, c'est que le plan a été élaboré avant les accords de Bruxelles. Or, ces accords prévoient que les dépenses de résorption seront de plus en plus prises en charge par les membres de la Communauté économique. Il conviendrait donc d'affecter l'équivalent des sommes ainsi économisées soit à l'amélioration du revenu des agriculteurs, soit — ce qui serait préférable, à mon sens — à des transferts sociaux ou au financement du fonds social dont je viens de parler.

Enfin, le troisième reproche que je ferai, c'est que les mesures prévues pour la reconversion sont nettement insuffisantes.

Je traiterai rapidement de l'aménagement du territoire et de la décentralisation. L'aménagement du territoire est une nécessité. Ce problème, qui est l'un des plus importants du moment, engage et conditionne l'avenir. Le plan d'aménagement du territoire doit être conçu en fonction de l'Europe qui se bâtit jour après jour. Or, actuellement seuls Paris et une vingtaine de départements sont à la mesure du Marché commun.

On l'a déjà souligné dans cette Assemblée ces derniers jours, le pays est divisé en zones riches et en zones pauvres. Si des mesures énergiques ne sont pas prises, la richesse attirant infailliblement la richesse, l'écart ne fera que croître.

Vous prévoyez certes des mesures d'entraînement pour les régions en difficulté et des tranches opératoires. Cela nous paraît bien timide et, aux tranches opératoires, nous préférons des lois de programme. Nous préférons enfin un freinage plus sévère de l'expansion parisienne et des dispositions plus efficaces en faveur de la province.

Paris, on peut bien le répéter, continue de grandir malgré les efforts qui ont été faits et, si cette progression continue, il comptera douze millions d'habitants très prochainement. Les Parisiens sont déjà huit millions sur deux pour cent du territoire !

Une telle situation a des répercussions redoutables sur le plan social, sur le plan humain. Elle conduit à un gaspillage d'énergies, de crédits, de temps considérable. Les équipements de Paris sont insuffisants, son « métro » date de 1900, ses voies de communication n'ont progressé que de 10 p. 100 alors que la circulation automobile a quintuplé.

On peut affirmer, sans pour autant nier les efforts déjà tentés, que les mesures prises, trop timides, ne sont pas à la mesure du problème posé, car présentement encore — c'est un chiffre qui a été cité par M. Eugène-Claudius Petit récemment et repris par d'autres orateurs — 30 p. 100 des logements français sont construits dans la région parisienne. Vous y avez refusé des constructions industrielles, c'est vrai, qui auraient couvert 60.000 mètres carrés, mais d'autres, portant sur 500.000 mètres carrés, ont été autorisés.

Il faut donc faire davantage. Et que faire ?

La décentralisation, pour un industriel, coûte cher. L'aide qui lui est apportée présentement est insuffisante et elle doit être plus substantielle. Sur ce point, nous faisons beaucoup moins que certains pays étrangers.

Quelle que soit l'importance de l'aide que nous accordons à la décentralisation — je me permets d'attirer votre attention sur ce point — elle n'aura pas de commune mesure avec le coût des équipements rendus nécessaires par l'exode des campagnes vers les villes.

Quand un homme quitte son village, il abandonne, le plus souvent, sa maison, son école, des équipements collectifs sans doute insuffisants mais relativement faciles à améliorer. Quand il s'établit en ville, il faut lui construire sa maison, son école, mettre à sa disposition, en les créant de toutes pièces, les équipements collectifs.

En un mot — et je vous demande de faire le calcul — il coûte dans tous les cas moins cher de diriger le travail vers les hommes que de conduire les hommes vers le travail.

Et ce n'est là que l'aspect financier du problème. Il y a aussi son aspect humain et social. Chacun sait que, lorsqu'un homme quitte le lieu qui l'a vu naître, il n'est, le plus souvent, qu'un déraciné, vulnérable à toutes les propagandes plus ou moins extrémistes.

Il est inutile, enfin, d'insister sur l'intérêt stratégique d'une large décentralisation.

L'effort doit donc être plus grand, plus vigoureux ; les avantages doivent être plus substantiels, les formalités allégées. Or, ce n'est pas ainsi que les choses se passent.

Depuis un an, certaines restrictions ont été apportées, qui rendent ces opérations plus difficiles. J'ai personnellement beaucoup travaillé dans ce domaine. J'ai réussi dans ma circonscription quelques implantations d'entreprises. Il y a deux ans, j'ai implanté six petites moyennes industries. Ce n'était pas mal. C'était même un succès. Mais je ne pourrais plus le renouveler aujourd'hui.

Les temps ont changé, car il est paru depuis lors une circulaire du ministère de l'intérieur qui m'opposerait des barrières. L'interprétation des textes est devenue singulièrement plus sévère et plus restrictive. C'est ainsi que la prime spéciale d'équipement, par exemple, qui est régie par le décret du 15 avril 1960, n'est en fait essentiellement réservée, pour le moment, qu'aux régions très défavorisées, contrairement à l'esprit du texte. Alors qu'elle devait être attribuée dans tous les cas où la main-d'œuvre se trouvait excédentaire, notamment dans les régions montagneuses, elle ne profite pratiquement à l'heure actuelle qu'à l'Ouest de la France. C'est une interprétation restrictive !

On ne peut pas dire qu'on fait tout ce que l'on doit pour aider à la décentralisation. Il était encore possible il y a deux ans de céder un terrain, de construire un bâtiment, puis de le céder en location-vente. Ce sont là maintenant des choses impossibles.

Les barrières dressées sont donc regrettables. Je sais bien qu'il est dangereux de laisser la décentralisation à l'initiative de chacun. Je n'ignore pas qu'elle donne souvent lieu à des gaspillages, à des surenchères, à un certain désordre, mais un centralisme trop poussé est aussi inefficace parce que trop « paperassier » et trop administratif. Il faut essayer de concilier — ce n'est pas facile, je le sais — le centralisme et la participation régionale à laquelle la population doit coopérer en associant aux responsabilités et aux sacrifices.

Bien sûr, il convient d'éviter le « saupoudrage ». On ne peut installer une industrie dans chaque commune à l'heure du Marché commun. Mais il convient cependant d'observer que si en fait la dimension des établissements s'étend, l'accroissement en nombre des petites et moyennes industries est un autre fait. De 1954 à 1958 près de 4.000 entreprises occupant moins de 100 ouvriers ont été créées.

Sans aller jusqu'au « saupoudrage », il convient de rechercher une certaine symbiose des milieux ruraux et des milieux industriels. Il serait navrant de décongestionner Paris en recréant certaines métropoles en province — certains y pensent — dans lesquelles nous retrouverions les mêmes problèmes, tout aussi insolubles qu'à Paris, et les mêmes tares, tout aussi condamnables.

Il faut donc aider financièrement la décentralisation et rendre plus de souplesse à la réglementation actuelle. Il faut aussi reconnaître que la décentralisation industrielle est impossible sans une large décentralisation administrative, financière, culturelle et universitaire.

Il importe de donner à nos provinces une vie culturelle et universitaire suffisante. Le plan de décentralisation universitaire du 6 avril 1950 doit être rapidement mené à bonne fin.

En ce qui concerne la décentralisation administrative, une certaine résistance, nous dit-on, se manifeste. Une circulaire du 22 juin 1960 du précédent Premier ministre scrait — je vous le signale, monsieur le ministre — restée lettre morte.

M. Raymond Mondon. Ce ne serait pas la première fois !

M. Aimé Paquet. Il faut briser ces résistances et, sur ce point, je me permettrai de citer deux exemples pris dans mon département — de nombreux collègues ont parlé de leur département et ce sera la seule incursion que je ferai dans le mien — pour vous démontrer à quel point un centralisme excessif peut être nocif.

Au titre de l'éducation nationale, 80 milliards d'anciens francs de crédits ont été reportés l'an dernier. Pourquoi ? Parce que tous convergeant vers Paris, les services parisiens n'ont pu régler dans les délais normaux tous les problèmes qui leur étaient soumis.

Dans le budget de 1960, 420 millions d'anciens francs figuraient pour le collège technique de la rue Ampère de Grenoble. En mars 1962, ce collège était toujours à l'état de terrain vague. Dans le budget de 1962, 300 millions de francs ont encore été inscrits et cette construction vient d'être adjugée il y a quelques semaines. Je trouve cela bien extraordinaire !

Autre exemple. La création d'un deuxième lycée de garçons à Grenoble a été décidée en 1956. La première maquette a été produite en 1957 ; le financement de la première tranche des travaux a été inscrit au budget de 1959 ; le financement de la deuxième tranche, au budget de 1960 ; l'adjudication a été donnée en mars 1961 ; le chantier a été ouvert en juin 1961 et son achèvement partiel est prévu pour la rentrée scolaire de 1963-1964.

M. Raymond Mondon. C'est la même chose dans beaucoup de villes !

M. Michel Boscher. C'est incroyable !

M. Aimé Paquet. C'est inadmissible, car je suis persuadé que tout irait beaucoup plus vite si on laissait plus de responsabilités aux services départementaux. (Applaudissements.)

M. Raymond Mondon. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Aimé Paquet. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Mondon, avec la permission de l'orateur.

Je demanderai à M. Paquet de conclure ensuite car il a très largement épuisé ses temps de parole.

M. Aimé Paquet. Je vous prie de m'en excuser.

M. Raymond Mondon. Je remercie M. Paquet qui, abordant rapidement le problème de l'éducation nationale, a cité l'exemple de deux établissements secondaires de Grenoble.

Un certain nombre d'entre nous, maires de chefs-lieux de département ou d'arrondissement, pourraient évoquer des exemples analogues et, monsieur le ministre — j'allais dire monsieur le maire de Chambéry — vous devez connaître les mêmes difficultés.

Je ne veux pas critiquer des services qui ne sont pas représentés ici par leur ministre, mais il est certain que les services de l'équipement scolaire et universitaire nous suscitent de multiples embarras. Depuis plus de six mois — un an, peut-être — il est très difficile d'obtenir des décisions définitives dans ce domaine. Alors que nous assistons à la montée de la jeunesse dans l'enseignement primaire, secondaire et technique, on nous fait recommencer les plans établis. Nos collègues maires qui ne sont pas parlementaires ou qui ne sont pas appuyés par un parlementaire n'arrivent pas à faire sortir leurs dossiers et nous-mêmes, députés-maires ou sénateurs-maires, sommes presque au même point.

Je suis très heureux de voir au banc du Gouvernement le maire d'une ville importante. Je lui demande de soutenir de tout son poids nos doléances auprès de M. le ministre de l'éducation nationale, notamment pour accélérer l'équipement scolaire et universitaire. (Applaudissements.)

M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé des relations avec le Parlement. Me permettez-vous également de vous interrompre, monsieur Paquet ?

M. Aimé Paquet. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement.

M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé des relations avec le Parlement. Je vous en remercie et vous prie de m'excuser d'interrompre pour quelques instants encore votre exposé.

Je profite de cette occasion pour dire que le Gouvernement a écouté, comme toujours, votre intervention avec beaucoup d'intérêt. Je me ferai votre porte-parole auprès du ministre intéressé.

Mais je tiens à répondre sur le point précis qui a été évoqué, la lenteur des constructions scolaires, que mon collègue M. Sudreau, ministre de l'éducation nationale, dont nul ne doute qu'il ne se préoccupe vivement des constructions scolaires, a effectivement l'intention de travailler très énergiquement et activement dans le sens que vous indiquez. (Applaudissements.)

M. Aimé Paquet. Je vous remercie, monsieur le ministre.

Je vais hâter ma conclusion pour déférer à la demande de M. le président.

Une véritable décentralisation industrielle ne peut être effective enfin que si le cadre d'accueil est à la mesure de notre époque. Je ne parlerai que de l'infrastructure routière et fluviale, par exemple.

Nous posséderons 860 kilomètres d'autoroutes en 1970 alors que la Belgique en comptera 1.000 et l'Italie et l'Allemagne 5.000 chacune. Il est évident — et je prends cet exemple précis — qu'avec les seuls crédits de l'Etat il ne sera pas possible de rattraper ce retard. Il conviendrait donc de demander aux capitaux privés d'assurer leur relève dans le cadre de sociétés d'économie mixte et aussi, bien sûr, de généraliser le système des péages.

Mais il paraît qu'on se heurterait sur ce point à des résistances sérieuses. Nous aimerions en connaître les raisons et savoir quelle est l'opinion du Gouvernement à ce sujet.

On a beaucoup parlé du canal Rhin-Rhône. Je n'y reviendrai pas car tout a été dit et excellemment dit, notamment par notre collègue Mondon.

La démographie, la libre circulation des hommes prévue par la Communauté économique européenne, le retour des Français d'outre-mer, nous conduiront rapidement à une population de 55 millions d'habitants et, par conséquent, exigeront d'ici à 1965, la fourniture de travail à un million d'hommes environ et par conséquent la création d'un million d'emplois supplémentaires, et, pour 1970, la création de deux millions d'emplois nouveaux.

Tout doit être fonction de cet objectif qui ne pourra être atteint que si nous savons nous garder une monnaie forte, garante d'une épargne abondante et, par conséquent, d'investissements suffisants.

D'une monnaie à la dérive — car elle était à la dérive — une politique financière conduite avec fermeté et sagesse depuis trois ans — il est dommage que l'un des ministres responsables de cette politique vienne de quitter son banc, car j'aurais eu plaisir à le complimenter — a fait une monnaie forte et respectée qui se place parmi les premières du monde.

Mais certains signes inquiétants apparaissent. Nos charges seront lourdes. Pourrons-nous les supporter sans porter atteinte à l'outil que nous venons de forger et qui nous est indispensable ?

L'aide aux rapatriés, l'aide aux pays sous-développés, qui est une nécessité et qu'il faudra poursuivre, voire amplifier, dans l'intérêt de l'Occident, l'aide aux déshérités de chez nous — car nous avons les nôtres et ils sont nombreux — la rénovation de notre armée, et sa dotation en armes nucléaires, et j'en passe ; cela fait beaucoup de choses ; je serais tenté de dire trop de choses.

Des choix s'imposeront donc. L'Etat devra opter entre ce qui est indispensable et ce qui l'est moins. Il devra veiller à ne pas céder à la grandeur et ajuster notre politique à nos moyens.

Nul ne conteste, par exemple, le bien-fondé d'une force de frappe atomique en attendant le temps idyllique du désarmement ; mais nul ne peut nier que cette force, dont le coût sera dispropor-

portionné avec les moyens, doit être mise sur pied le plus rapidement possible dans un cadre européen.

L'Etat devra choisir et les citoyens aussi, ceux-ci sachant ne demander que ce qu'il est possible de leur donner. Car si le plan est l'expression d'une volonté nationale, son exécution dépend, pour une large part, de ce que feront et de ce que deviendront les Etats qui nous entourent.

Si l'activité des pays avec lesquels nous commerçons devait se ralentir, la concurrence deviendrait plus âpre et nos exportations plus difficiles.

Afin de limiter les risques, il faut donc, avant tout, surveiller nos prix. Si, demain, nos prix devaient monter plus vite que ceux des autres, tout serait compromis. Or, la marge de sécurité que nous a laissée la dévaluation s'est singulièrement réduite.

Chaque citoyen devrait en être conscient et admettre que certaines limites ne peuvent être dépassées, qu'il n'est pas possible de tout donner et de tout faire à la fois.

Peut-être, en les associant davantage encore à la conception du plan qui conditionne la vie du pays et, par conséquent, leur propre vie, les aiderait-on à prendre conscience de certaines difficultés et de certaines impossibilités ?

Un effort important a été accompli pour la première fois dans cette voie ; trois cents syndicalistes ont été associés à l'élaboration du IV^e plan, contre quatre-vingts pour le précédent.

Il faudra faire davantage encore. Il conviendra d'associer plus étroitement à son élaboration, les comités régionaux, les conseils généraux, les comités d'expansion économique et même les conseil municipaux.

Il faudra élargir considérablement la représentation des organisations syndicales qui constituent la force vive du pays. Consultées sur le plan de la conception, ces organisations devraient l'être également sur le plan de l'exécution.

Le Parlement lui-même devrait être associé plus étroitement à l'élaboration du plan, alors que nous sommes en quelque sorte mis devant le fait accompli puisque nous ne pouvons qu'approuver ou refuser.

Cette association plus étroite devrait reposer sur une connaissance des données du problème beaucoup plus sérieuse et beaucoup plus sûre. Il appartient au Gouvernement de faire sur ce point l'effort qui convient.

Telles sont, mesdames, messieurs, les observations, les critiques, les suggestions qu'après tant d'autres j'ai tenu à vous apporter à cette tribune.

On a dit que le plan devait être au service de l'homme. C'est exact. Mais il convient de ne jamais oublier que si l'humain et le social dépassent l'économique, ils ne peuvent en ignorer les lois. Au fond, pour mener à bien l'œuvre exaltante qui nous est proposée, il faut à la fois du cœur, du courage, mais aussi de la volonté. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Neuwirth.

M. Lucien Neuwirth. Monsieur le président, mes chers collègues, j'ai abordé l'étude du IV^e plan en ayant à l'esprit ce qu'écrivait Gaston Berger :

« Ce que nous devons apprendre, ce n'est pas à changer une fois, c'est à nous transformer sans cesse pour être toujours adaptés. Le difficile n'est pas de savoir être grand, le difficile, c'est de savoir grandir. »

« Cessons d'avoir le comportement d'un bernard-l'hermite qui passe de coquille en coquille à travers les crises pleines de risques de ses démenagements successifs. A la raideur de ces paliers discontinus, substituons la souplesse d'une permanente adaptation, seule capable de suivre la rapide cadence de notre progrès. »

Or une première question vient à l'esprit : Ce plan est-il suffisant pour permettre à notre pays d'accomplir la complète mutation qu'exige sa survie ?

On ne peut manquer d'être impressionné, pour ne pas dire écrasé, par l'accroissement tant de la masse que de la complexité des connaissances nécessaires à l'homme d'aujourd'hui. Je crois que les orateurs qui m'ont précédé à la tribune n'ont laissé dans l'ombre aucun des aspects techniques du IV^e plan. En rajouter ne serait que redites inutiles ; mon propos est d'attirer l'attention sur ce qui me paraît être les données fondamentales sur lesquelles repose la réussite du projet gouvernemental.

La première concerne la formation des hommes, la seconde leur information. Il peut paraître anormal qu'en 1962 on manque de classes, voire que celles qui existent soient surchargées. Cependant, des raisons peuvent être invoquées pour justifier un tel état de choses. Par contre, il serait inadmissible que nos écoles, nos universités, nos facultés, forment des inadaptes justement parce que notre éducation nationale n'aurait pas su faire sienne cette volonté de permanente adaptation dont parlait Gaston Berger.

Il faut que toutes les règles de notre enseignement soient définies par une vue prospective des réalités prévisibles du lendemain.

Par instinct la jeunesse rejette tout ce qui lui paraît désormais périmé et elle manifeste d'ores et déjà un mépris public pour ce qu'elle considère comme des rites ancestraux ou des anachronismes qui lui font penser peu de bien de l'organisation de notre société. C'est ainsi que naissent les révolutions.

Que ce plan établisse des intentions de réalisations matérielles et techniques est insuffisant.

Il est nécessaire que souffle en même temps l'esprit, celui d'entreprise, de progrès, qu'enfin soit mobilisée l'imagination qui certes ne manque pas et n'a jamais manqué dans notre pays.

C'est ainsi que j'aborderai la deuxième donnée que j'estime fondamentale : après la formation des hommes, leur information. C'est une condition fondamentale de la démocratie que de faire connaître à l'opinion les impératifs de l'intérêt général dont la démocratie assure la défense.

Le plan ne revêtant aucun caractère obligatoire se doit de voir son application exigée par les citoyens, mais encore faut-il qu'il apparaisse comme étant réellement le *vade-mecum* dont ils ne sauraient se passer pour assurer leur avenir et celui de leurs enfants.

Le plan est une ardente obligation, dit-on. Permettez-moi de dire que pour l'instant il apparaît à l'opinion comme quelque chose de très ardu, établi par des êtres redoutés qui se nourrissent de statistiques fécondes, de circulaires bien fondées, d'ordonnances et de réglementations. Bref, ce plan fut fait pour améliorer les conditions d'existence de l'homme et il apparaît paradoxalement inhumain. Le peuple s'en défie.

Il est vrai que chaque époque et chaque régime ont connu leur caricature, injuste et exagérée comme toute caricature.

Aujourd'hui, dans l'imagerie populaire, c'est l'heure du technocrate, être insensible, indifférent aux sentiments qui animent le cœur des hommes et parce que la couverture du plan porte en relief cet être redouté, voire exécuté, on considère ce plan sans sympathie, on n'ouvre même pas les pages qui apporteraient pourtant beaucoup de motifs d'espérance.

J'ai l'habitude, mes chers collègues, de dire les choses comme je les pense et je m'excuse de heurter peut-être certains membres de cette Assemblée, mais je veux faire comprendre que mes observations ne concernent que les méthodes. J'ai trop de respect pour les hommes pour qu'il en soit autrement.

Jusqu'à présent, la présentation du plan a été mauvaise. Ce ne sont pas les doctes personnages apparaissant aux étranges lucarnes de la télévision, agitant des diagrammes, dépliant des lignes statistiques qui entraîneront l'adhésion de ce qui est dynamique dans notre pays...

M. Raymond Mondon. Très bien !

M. Lucien Neuwirth. ...la jeunesse, le monde ouvrier, les cadres, bref tous ceux qui ont réglé leur montre à l'heure de demain, car nous retardons déjà aujourd'hui.

Devant les moyens de diffusion que nous donne la technique, j'affirme que l'information est devenue aussi importante que la défense nationale. Un effort a été fait par une seule émission de télévision qui fut bonne, qui expliquait ce qu'était le plan ; malheureusement, l'horaire qui fut choisi était lui, des plus mauvais.

Cette information, c'est par elle que nous trouverons dans notre peuple les trésors d'énergie, de volonté et d'imagination sans lesquels aucune grande réforme, aucun plan, si bien étudiés soient-ils, ne pourront être menés à bien.

Oui, nous sommes à l'âge des structures en mouvement. Aussi notre enseignement, comme notre information, doit-il nous faciliter les efforts intellectuels nécessaires à une adaptation permanente.

C'est pourquoi, mesdames, messieurs, je disais au début de ce propos que les conditions fondamentales devraient être réunies pour assurer la réussite de ce plan comme de ceux qui suivront d'ailleurs, la formation et l'information des hommes.

Dans notre siècle qui se termine tellement plus vite qu'il n'a commencé, toutes les actions humaines sont plus ou moins interdépendantes. Vous pouvez, vous devez même, c'est votre rôle, les hiérarchiser. Vous ne sauriez les isoler. Or ce IV^e plan fait partie d'un tout, ne l'oubliez pas. Sinon il restera ainsi qu'il se trouve actuellement, « en plan ». (*Sourires et applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Garraud.

M. Robert Garraud. Monsieur le président monsieur le ministre, mesdames, messieurs, le IV^e plan de développement économique et social donne une certaine place aux économies régionales ; mais si certaines régions économiques représentent en même temps une entité géographique, d'autres sont un véritable puzzle.

Je citerai, par exemple, la région du Sud-Est qui s'étend du littoral méditerranéen aux plus hauts sommets des Alpes, en comprenant des parties aussi différentes que la Corse, la Camargue, les Maures, l'Esterel et les pré-Alpes du Sud.

Il y aurait donc une autre façon d'envisager le développement économique et social non plus par régions administratives mais par zones géographiques semblables.

De même qu'il existe une économie côtière et une économie de plaine, de même il y a lieu d'envisager dans son ensemble une économie de la montagne. C'est à celle-ci que nous désirons consacrer notre propos et nous sommes heureux de le faire en présence d'un ministre qui défend la montagne avec tant d'autorité et de succès.

La montagne représente, en effet, un problème d'importance nationale.

C'est tout d'abord un problème économique par l'étendue du territoire intéressé. La montagne pose, d'autre part, un problème social par sa population aux caractères bien particuliers.

Un plan de développement économique et social devrait donc automatiquement contenir un chapitre concentré sur la montagne. Or j'ai l'immense regret de constater que le plan qui nous est présenté ne fait pas état de ce problème qu'il n'en parle qu'indirectement et sporadiquement et toujours d'une façon fragmentaire.

Dans le bref intervalle de temps qui m'est accordé, je n'ai pas l'intention de reprendre ce problème dans son ensemble. Je me contenterai d'abord de poser quelques questions primordiales pour amener le Gouvernement à agir dès maintenant et pour inciter les équipes qui prépareront le V^e plan à faire à la montagne la place qui lui revient.

Evidemment, l'activité majeure à mettre en œuvre dans les régions de montagne est l'agriculture. Mais vu les impératifs de l'horaire, je me propose de reprendre cette question ultérieurement sous forme de question orale. Seule, l'agriculture ne permettra pas de faire vivre décemment tous les montagnards, qu'il importe de maintenir dans les régions de montagne. Il faut donc prévoir l'utilisation sur place des excédents de main-d'œuvre. Pour cela, il importe de créer des emplois nouveaux, autrement dit de mieux tirer parti des atouts de la montagne.

Or la montagne est par excellence une merveilleuse zone d'accueil aussi bien pour les enfants que pour les adultes et les vieillards, aussi bien pour les malades que pour les bien-portants. Dès lors, un plan de développement économique et social qui tient compte de la montagne doit prévoir le développement du tourisme en montagne et le développement du climatisme d'altitude.

Le développement du tourisme en montagne est à la fois très onéreux et très rentable. Il nécessitera l'aménagement, l'entretien et le dénivelage de grands itinéraires routiers tels que la route des grandes Alpes, la route des Pyrénées, la route des Cévennes, d'où la nécessité d'inscrire les crédits nécessaires au fonds spécial d'investissement routier.

Les routes touristiques ont le plus souvent — comme je l'ai montré au cours d'une précédente intervention — le caractère de routes départementales ou communales, mais les collectivités n'ayant guère la possibilité de les aménager, l'intervention de l'Etat est indispensable sous la forme d'une inscription à un chapitre spécial du fonds spécial d'investissement routier.

Par leur aménagement, les stations de haute altitude qui auront une double vocation — stations de ski d'hiver et de printemps, stations d'alpinisme et de séjour estival — sont appelées à un très grand rendement, parce qu'elles peuvent fonctionner plus de la moitié de l'année. Mais elles posent, au départ, le plus souvent, le problème de la voie d'accès. C'est un problème de Gouvernement et non de conseil général.

Quant à l'aménagement des grands ensembles, tels que les abords du lac de Serre-Ponçon, il nécessite la coopération de nombreux services et collectivités pour créer des routes touristiques autour du lac, des villages de toile avec camping, caravaning, des plages, des belvédères, des lotissements, un plan d'eau fixe pour la natation et la navigation à voile, des embarcadères pour le rowing, la navigation à voile et les hors-bords, un plan d'eau pour le ski nautique, etc. Cette simple énumération montre ce que représente l'aménagement d'un tel ensemble.

Mais il faut songer aussi — on ne l'a guère fait jusqu'à maintenant — à l'aménagement de la moyenne montagne. Celle-ci a été trop délaissée au profit de la haute montagne. Une signalisation mieux faite, un équipement en refuges mieux organisé, des compagnies de guides du pays permettraient de donner d'excellents itinéraires de promenades à ceux qui n'ont pas une vocation d'alpinistes et qui savent se contenter de la « montagne à vaches ».

Tout cela amènera les capitaux à s'investir dans la montagne, car le marché de la neige, aujourd'hui admis par tous les économistes, n'est qu'un des aspects du marché de la montagne. Mais l'Etat y gagnera lui aussi, car il coûte moins cher de créer des emplois sur place que de payer une installation dans un centre urbain surchargé.

Avec l'utilisation du climat de montagne, j'aborde un sujet moins connu et qui sera peut-être plus controversé. En fait, un séjour en climat d'altitude est utile chaque année à tous les âges.

Pour les enfants, l'académie de Paris a été la première à reconnaître le parti que de jeunes enfants peuvent tirer d'un stage d'un mois à la montagne.

L'exemple des classes de neige se répand de plus en plus et se transforme d'ailleurs en classes de grand air. Je cite l'exemple de cette organisation de Seine-et-Marne qui construit une école dans le Briançonnais où elle enverra toutes ses classes par roulement.

Pour les adolescents, le ministère de l'éducation nationale a déjà créé des lycées d'altitude comme ceux de Briançon, pour les garçons, et d'Embrun pour les filles. Il y aurait intérêt maintenant à créer dans ces lycées des classes préparatoires aux grandes écoles, car ce serait le meilleur moyen de développer en même temps les qualités physiques et intellectuelles de nos futures élites.

M. Jacques Raphaël-Leygues. Très bien !

M. Robert Garraud. Pour les adultes, le besoin d'un séjour annuel à la montagne se fait de plus en plus sentir. L'avis d'un médecin averti des questions de climatologie permettrait certainement à beaucoup de nos concitoyens de tirer un meilleur parti de leurs vacances en sachant jouer de tout le clavier thérapeutique qu'offrent les différentes altitudes.

Enfin les personnes âgées — pas toutes, et là encore l'avis d'un médecin est utile — pourront choisir la montagne comme lieu de leur retraite. Je ne citerai pour exemple que le succès du village de retraite de Serre dans les Hautes-Alpes et souhaiterai sa multiplication pour les personnes du troisième âge.

Si la montagne est utile à beaucoup de bien portants, elle est magique pour les malades. Je ne citerai que pour mémoire son rôle dans le traitement de la tuberculose et les établissements de montagne gardent toute leur utilité dans ce traitement car la tuberculose n'est malheureusement pas vaincue.

Mais il serait absurde de croire que la cure d'altitude ne sert qu'à cela. Elle sert aussi à guérir l'asthme, la dilatation des bronches, certaines maladies du foie, du sang, des nerfs et bien d'autres affections. Hélas ! ainsi que je le signalais récemment ici même, notre pays n'a, à l'heure actuelle, aucun équipement permettant de soigner méthodiquement ces malades. Quand on saura que pour ces cures climatiques nous sommes beaucoup mieux placés que nos associés du Marché commun et que nous pourrions recevoir une clientèle en provenance de toute l'Europe, on mesurera combien il est regrettable que le IV^e plan

d'équipement économique et social ne consacre pas une seule ligne au climatisme.

Ainsi agriculture, tourisme et climatisme sont les trois activités des populations montagnardes que je pourrais appeler naturelles.

Mais depuis le début du siècle il faut en ajouter une quatrième, l'industrie. L'industrie peut trouver en montagne une matière première et parfois aussi une tradition artisanale. C'est par exemple le cas des sculpteurs sur bois de la vallée du Queyras.

Elle peut y apporter une matière première peu pondéreuse qui sera travaillée sur place par des montagnards habiles. Ce sera le cas de l'usine d'électronique actuellement en cours d'installation à Briançon.

Mais là encore l'Etat doit reconnaître qu'une décentralisation industrielle en montagne est aussi utile que toute autre et qu'il n'y a pas de raison de donner une prime d'équipement moins élevée dans les Alpes ou dans les Pyrénées qu'ailleurs.

J'irai plus loin en soutenant que l'Etat ne doit pas demeurer passif et attendre que les industriels viennent lui proposer d'aller s'installer dans les Alpes, les Pyrénées, les Vosges ou le Massif Central. Il devrait susciter des décentralisations en montagne.

L'actualité m'amène à indiquer une cinquième utilisation de la montagne, à savoir son emploi pour la formation du contingent militaire.

Il serait en effet aberrant de ne pas envoyer dans les garnisons de montagne les jeunes du contingent qui ont besoin d'être mis en condition physique et de s'adapter à la nature et à la nomadisation. Où seront-ils mieux pour cela que dans les vastes espaces qu'offre la montagne? Je demande donc très instamment qu'en prévision du retour de notre armée en métropole, soient dès maintenant remis en état les casernements des garnisons de montagne et que, si besoin est, d'autres soient créés.

Je ne voudrais pas terminer sans mettre la montagne française dans son cadre européen. A l'intérieur de notre pays, la montagne est la plus en retard dans les domaines économique et social. Si nous ne prenons pas à bras-le-corps dès maintenant ce problème de l'équipement économique et social de la montagne, lorsque nous entrerons définitivement dans

le Marché commun, la montagne française aura une position tellement défavorable qu'elle ne pourra surmonter son handicap. Alors, un septième du territoire français sera condamné à être définitivement déserté.

Je vous pose donc la question, monsieur le ministre, la France réduite à son hexagone va-t-elle encore s'amputer d'un septième de sa surface?

Si votre réponse, comme je l'espère, est négative, alors il est grand temps de mettre en œuvre un programme d'équipement économique et social de la montagne et de lui donner la place qui lui revient, place que le IV^e plan paraît malheureusement avoir reconnue. *(Applaudissements.)*

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance qui, à la demande du Gouvernement, aura lieu ce soir, à vingt-deux heures.

— 4 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt-deux heures, deuxième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour.

Suite de la discussion du projet de loi (n^o 1573-1728) portant approbation du plan de développement économique et social (rapport n^o 1712 de M. Marc Jacquet, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan ; avis n^o 1707 de MM. Maurice Lemaire, Boscary-Monservin, Devemy, Duvillard et Pillet, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n^o 1714 de MM. Fréville, Chapuis et Debray, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures.)

*Le Chef du service de la sténographie
de l'Assemblée nationale,
RENÉ MASSON.*

(Le compte rendu intégral de la 2^e séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)